



REPUBLIQUE DU BENIN

PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2008

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

octobre 2007

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES ENCADRES	5
SYNTHESE	6
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	13
1. Environnement international et régional.....	13
2. Evolution des différents marchés	20
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2007.....	25
3. Environnement économique national.....	25
4. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2007.....	29
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2008	43
5. Environnement économique mondial.....	43
6. Evolution des différents marchés	44
7. Perspectives économiques béninoises	45
8. Principales réformes structurelles pour 2008.....	48
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2008	51
4.1 Les grandes options du projet de Loi des Finances, gestion 2008.....	51
4.1.1 Les mesures économiques, fiscales et sociales du Projet de Budget 2008	51
4.1.2 Les grandes masses du Budget 2008.....	63
4.2 L'équilibre général de la Loi des Finances 2008	66
CONCLUSION.....	69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2007 (en milliards de FCFA)	29
Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2007 (milliards de FCFA).....	32
Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2007 (milliards de FCFA).....	33
Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2007 (en milliards de FCFA) ..	34
Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2007 (en milliards de FCFA).....	36
Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2007 par source de financement (en milliards de FCFA).....	41
Tableau 7 : Bilan du PIP au 30 juin 2007 par secteur d'activité (en milliards de FCFA)	42
Tableau 8 : Liste des entreprises à restructurer.....	50
Tableau 9 : Evolution annuelle des recettes publiques prévues (en milliards de FCFA).....	65
Tableau 10 : Evolution annuelle des dépenses publiques prévues (en milliards de FCFA).....	66
Tableau 11 : Equilibre Général de la Loi de Finances, gestion 2008.....	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de 2005 à juin 2007	20
Graphique 2 : Evolution mensuelle des cours du Brent de 2005 à juin 2007	22
Graphique 3 : Evolution mensuelle des cours du coton de 2005 à juin 2007	23
Graphique 4 : Evolution du taux de croissance du Bénin de 2001 à 2007 (en %)	26
Graphique 5 : Contribution à la croissance des différents secteurs de l'économie	27
Graphique 6 : Evolution des recettes de 2004 à 2007 (en milliards de FCFA)	28
Graphique 7 : Taux de croissance des importations (%)	28
Graphique 8 : Taux de croissance des exportations (%)	28
Graphique 9: Prévisions de recettes	64

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les raisons du remaniement du budget 2007.....	30
Encadré 2 : Comparaison budget initial 2007 et budget remanié 2007.....	39

SYNTHESE

Environnement mondial

L'activité économique mondiale est caractérisée en 2006 par une accélération du PIB qui est ressortie à 5,4% contre 4,9% en 2005 malgré le ralentissement des activités économiques aux Etats-Unis et la persistance, durant une importante partie de l'année, des tensions induites par le niveau élevé des cours de l'énergie. Au premier semestre de l'année 2007, l'économie mondiale a poursuivi son expansion à un rythme soutenu, tirée par la croissance en Europe, au Japon et dans les pays émergents.

Dans l'ensemble, l'inflation reste bien maîtrisée malgré l'essor de la croissance mondiale. Cependant, dans plusieurs pays émergents et en développement, les prix ont subi des tensions inflationnistes croissantes, surtout ceux des produits énergétiques et alimentaires.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique est restée soutenue avec un taux de 5,4% en 2006, après avoir progressée de 6% en 2005. La croissance économique devrait atteindre 6,9% en 2007 selon le FMI. Cette croissance serait principalement tirée par la hausse de la production des pays producteurs de pétrole.

Dans les pays de l'UEMOA, par rapport à 2005, le taux de croissance de l'Union a fléchi d'environ 1 point pour s'établir à 3,4% en 2006. Les perspectives de croissance pour 2007 reposent principalement sur le secteur agricole et la restructuration des filières en difficulté. La croissance du PIB pourrait s'établir à 4%.

Au Nigeria, le pays a enregistré en 2006 une croissance du PIB de 5,3%, soit une baisse d'environ 2 points par rapport à l'année 2005. Le FMI prévoit un taux de croissance de 8,2% en 2007.

Sur les marchés de change, le dollar a continué sa dépréciation vis-à-vis de l'euro en passant à 1,34\$ en juin 2007. En glissement annuel, le dollar a subi une dépréciation d'environ 5,7%.

En ce qui concerne les matières premières, durant le premier semestre 2007, les cours du pétrole ont poursuivi leur fièvre en atteignant de nouveaux records par rapport au deuxième semestre de l'année 2006.

Quant au coton, la tendance à un certain frémissement des cours du coton s'est matérialisée durant le premier trimestre 2007. Les cours du coton ont progressé d'environ 13,4% en 2006. Toutefois, entre janvier et juin 2007, ce taux est d'environ 5%.

S'agissant des denrées alimentaires, les prix ont été poussés par des pénuries et l'utilisation croissante des biocarburants.

Situation économique nationale en 2007

Après quatre années de ralentissement des activités économiques, l'économie béninoise a connu une reprise en 2006. La croissance économique s'est établie à 3,8% en 2006 contre 2,9% en 2005. Cette reprise économique est caractérisée par la restauration de la confiance au niveau des opérateurs économiques, la dynamisation des relations économiques et diplomatiques avec le Nigeria, l'augmentation de la production de coton et la poursuite des réformes portuaires.

Sur la base des données disponibles à fin septembre 2007, il est prévu pour cette année un taux de croissance de 5,3%, fondée pour l'essentiel sur un secteur tertiaire devenu dynamique, une amélioration de la production du secteur primaire et les effets attendus de la hausse de la production cotonnière sur le secteur secondaire.

Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2007

Le premier semestre 2007, les recettes totales s'élevaient à 305,378 milliards de FCFA sur une prévision de 723,403 milliards de FCFA ; ce qui représentent 42% de l'objectif annuel. Par rapport au niveau de fin juin 2006, le montant recouvré est en hausse de 38%.

L'Administration des Douanes a atteint au premier semestre 2007, 50% de son objectif annuel. Cette performance est en liaison avec le renforcement des réformes déjà engagées et le regain des activités commerciales aux différentes frontières du pays.

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2007 sont évaluées à 102,466 milliards de FCFA, représentant 48% des prévisions annuelles qui se chiffrent à 211,3 milliards de FCFA. Ce résultat est lié à la reprise de l'activité économique intérieure.

Sur la même période, les recettes de la DGTCP ont atteint 32% de leur prévision et s'élèvent à 6,338 milliards de FCFA. Par rapport au premier semestre 2006, elles sont en hausse de

16%. De l'analyse des composantes des recettes de la DGTCP, il ressort que les produits financiers ont déjà dépassé les prévisions annuelles et sont à 120% de cet objectif, enregistrant une augmentation de 270% par rapport au niveau de fin juin 2006.

Les Autres Administrations que sont la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraités du Bénin (FNRB) ont recouvré 8,8 milliards de FCFA sur une prévision de 24,408 milliards de FCFA. Par rapport à leur niveau de réalisation de fin juin 2006, elles ont progressé de 5%.

En ce qui concerne les ressources extérieures, au 30 juin 2007, elles ont été mobilisées à hauteur de 68,426 milliards de FCFA ; ce qui représente 33,6% de l'objectif annuel qui est de 203,674 milliards de FCFA.

L'exécution des dépenses du Budget Général de l'Etat, gestion 2007, a été caractérisée par un faible niveau de réalisation qui s'établit à 30%.

Les dépenses courantes ont été engagées à hauteur de 150,795 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 445,483 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 34%. Comparé à la même période de l'année 2006, le montant d'engagement des dépenses courantes est en augmentation de 12%.

Sur une prévision annuelle de 286,859 milliards de FCFA, l'engagement des dépenses en capital s'est effectué à hauteur de 20% à fin juin 2007. Comparé à la même période de 2006, ce montant d'engagement des dépenses en capital est en progression de 39%.

Le taux d'exécution de la dette publique a atteint 38% au premier semestre 2007.

Au 30 juin 2007, le montant des investissements publics se situe autour de 65,89 milliards de FCFA pour une prévision de 266,96 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 24,7%, en augmentation de 4 points par rapport au niveau de consommation de la même période de 2006.

Les perspectives d'évolution de l'environnement économique mondial

A l'horizon 2008, la croissance économique mondiale devrait s'inscrire à 5,2% tout comme en 2007. Cette situation s'explique par la bonne tenue des pays émergents et ceux en développement.

En Afrique subsaharienne, la croissance connaîtra une certaine modération, mais demeurera toujours soutenue grâce au dynamisme des pays exportateurs de pétrole. En effet, le taux de croissance connaîtra un léger repli pour s'établir à 6,4%.

S'agissant du Nigeria, le taux de croissance fléchirait par rapport à 2007, pour s'établir à 7% en 2008.

Sur le marché des matières premières, les cours du pétrole resteraient élevés et sensibles à toute modification, même légère de l'environnement extérieur. Quant au coton, En dépit des incertitudes du marché, les indicateurs augurent de meilleurs jours pour les prix de coton en raison d'une baisse probable des exportations américaines pour cause de pluviométrie mais aussi et surtout aux conséquences prévisibles de la loi de programmation agricole en discussion au Congrès américain.

Perspectives économiques béninoises

Les objectifs de politique économique pour l'année 2008 visent essentiellement à accélérer les réformes structurelles afin de jeter les bases du Bénin émergent. Afin de réaliser la vision du Bénin émergent, la stratégie du Gouvernement repose sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD). Ces OSD sont opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) afin de traduire la SCRP en termes de programmes et projets d'investissements d'une part, et d'assurer la cohérence entre la SCRP, le Programme d'Investissements Publics (PIP) et les budgets programmes des Ministères d'autre part. Sur la base de cet ensemble cohérent de stratégies, les objectifs de politiques économiques retenus pour 2008 restent conformes à la SCRP. A cet effet, l'objectif de croissance pour 2008 est de 6,8%.

Cet objectif de croissance pour 2008 est envisagé dans un contexte non inflationniste.

En ce qui concerne les finances publiques, le solde budgétaire de base représenterait environ -3,5% du PIB en 2008, grâce à une augmentation des dépenses de transfert et d'investissement.

Grâce à l'augmentation de la production du coton et à la diversification des produits industriels, le déficit du solde courant extérieur devrait s'améliorer pour rester en deçà de 5% du PIB tandis que le solde global de la balance des paiements serait d'environ de 1% du PIB.

La politique monétaire menée par la BCEAO resterait conforme aux objectifs de stabilité de prix. A cet effet, le taux de croissance de la masse monétaire serait d'environ 7% en liaison avec une augmentation des crédits à l'économie de 7% et au renforcement des avoirs extérieurs nets de 5%.

De nombreuses réformes et actions budgétaires et fiscales seront mises en œuvre pour soutenir la croissance en 2008 dont les réformes au niveau des entreprises publiques. Ces réformes structurelles ont pour objectifs de moderniser les structures de production et de les adapter à la construction du Bénin émergent.

INTRODUCTION

L'année 2006 marque la reprise des activités économiques après quatre années de ralentissement. Cette reprise économique est essentiellement tirée par la relance de la filière coton, l'assainissement des finances publiques, l'apurement progressif de la dette de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et la promotion du secteur privé à travers l'offensive diplomatique engagée par le Gouvernement. La croissance économique est passée alors de 2,9% en 2005 à 3,8% en 2006, soit une augmentation d'environ 1 point.

En 2007, la reprise économique observée en 2006 devrait se confirmer avec un taux de croissance de 6,0% grâce notamment à la poursuite des réformes entamées en 2006 et leurs effets induits sur l'économie. Ainsi, la production agricole connaîtrait une nette amélioration et le secteur tertiaire deviendrait plus dynamique.

Cependant, l'économie béninoise reste confrontée à quatre défis majeurs que sont : (i) l'amélioration du cadre institutionnel ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (iii) l'amélioration de la compétitivité en vue de la diversification du système productif et de l'augmentation de la production ; (iv) l'amélioration du système éducatif et du système sanitaire.

Pour relever ces défis et faire du Bénin un pays émergent, le Gouvernement a élaboré les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) qui s'articulent autour de six principaux piliers :

1. Reconstruire une Administration au service du développement ;
2. Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ;
3. Promouvoir le renouveau économique ;
4. Développer les infrastructures économiques et sociales ;
5. Renforcer le capital humain ;
6. Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.

Ces OSD ont été opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2007-2009 qui constitue le cadre fédérateur et intégrateur des différentes

politiques sectorielles. Le budget général de l'Etat, gestion 2008, constitue la tranche annuelle de la SCRP.

Le budget général de l'Etat, gestion 2008, contrairement au budget 2007 qui est un budget de transition, se fonde essentiellement sur l'accélération des réformes qui ouvrent la voie vers l'émergence économique. En effet, la construction du Bénin émergent nécessite des réformes structurelles dont, entre autres, la réforme de mentalité, les réformes administratives et institutionnelles et les réformes économiques. Aussi, les principales mesures inscrites dans le projet du budget général de l'Etat, gestion 2008, visent-elles : (i) l'amélioration du cadre institutionnel ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (iii) la diversification du système productif et l'augmentation de la production ; (iv) la promotion de l'éducation et de la santé.

Le présent Rapport Economique Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2008. Il est organisé en quatre chapitres. Les deux premiers sont consacrés respectivement à l'étude de l'environnement économique international et à la situation économique nationale dans laquelle a évolué l'économie béninoise au cours du premier semestre 2007. Les perspectives économiques tant internationales que nationales sont abordées dans le troisième chapitre. Le quatrième décrit l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2008.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. *Environnement international et régional*

Environnement mondial

Malgré le ralentissement des activités économiques aux Etats-Unis et la persistance, durant une importante partie de l'année, des tensions induites par le niveau élevé des cours de l'énergie, la croissance économique mondiale a connu une accélération en 2006, avec un taux de 5,4 % contre 4,9 % en 2005. Cette performance est le fruit des effets conjugués de la demande intérieure et de celle enregistrée sur les marchés des produits pétroliers et matières premières non agricoles, non seulement dans la Zone euro, mais aussi dans les pays émergents d'Asie, notamment la Chine et l'Inde. La hausse rapide du PIB mondial a eu pour reflet une nouvelle hausse du commerce mondial. En effet, les échanges internationaux de biens se sont accrus de plus de 9% en 2006.

Au premier semestre de l'année 2007, l'économie mondiale a poursuivi son expansion à un rythme soutenu. Le ralentissement de l'économie américaine semble avoir été compensé par la bonne tenue de la croissance en Europe et au Japon, ainsi que par la vigueur de l'activité dans les pays émergents. Dans la zone euro et au Japon, la croissance a dépassé son niveau tendanciel et certains signes encourageants semblent indiquer que la demande intérieure contribue davantage à cette dynamique. Quant aux pays émergents, ils maintiennent le cap d'une expansion robuste sous l'impulsion de la Chine, de l'Inde et de la Russie. Au regard de ce qui précède, la croissance mondiale devrait s'inscrire à 5,2% en 2007.

Dans l'ensemble, l'inflation reste bien maîtrisée malgré l'essor de la croissance mondiale. Cependant, dans plusieurs pays émergents et en développement, les prix ont subi des tensions inflationnistes croissantes, surtout ceux des produits énergétiques et alimentaires. Les prix du pétrole ont de nouveau atteint des niveaux records, à cause des contraintes de capacité de production. En ce qui concerne les prix des denrées alimentaires, les prix ont été poussés à la hausse par des pénuries et l'utilisation croissante des biocarburants. Ceci étant, le FMI n'écarter pas des poussées inflationnistes, notamment dans les pays qui enregistreront de forts taux de croissance. Le FMI s'attend à une hausse de 2,0% des prix à la

consommation dans les pays développés en 2007 (+0,2 point), et de 5,7% (+0,3 point) dans les pays émergents et en développement.

Pays Industrialisés

L'activité dans les pays industrialisés devrait rester relativement soutenue en 2007. Certes, la croissance serait en repli aux Etats-Unis, mais la progression des économies asiatiques resterait forte. La croissance européenne devrait également rester soutenue en 2007, bien qu'en retrait par rapport à 2006.

Aux Etats-Unis

En 2006, la croissance du PIB s'est quelque peu accélérée pour atteindre 3,3% contre 3,2% en 2005, malgré le retournement du marché de l'immobilier.

Au premier semestre 2007, l'économie américaine a connu une croissance modérée, tirée essentiellement par le repli du secteur immobilier résidentiel. En revanche, la consommation privée semble avoir relativement bien résisté. Elle a bénéficié de la croissance de l'emploi et de la baisse des prix de l'énergie intervenue en début d'année.

Bien que l'évolution du secteur immobilier demeure un risque majeur pour l'économie américaine, les perspectives qui se dessinent pour le second semestre 2007 s'annoncent globalement favorables. L'arrêt du cycle de relèvement des taux directeurs et la résilience de la consommation des ménages, portée par l'amélioration des revenus réels, contribueraient à soutenir l'activité. De plus, la bonne orientation des exportations, profitant du bas niveau du dollar et de la demande toujours vive des pays émergents pour les biens d'équipement, devrait favoriser la contraction du déficit extérieur.

Dans ces conditions, la croissance du PIB américain devrait ressortir à 2% sur l'ensemble de l'année, ce qui indique un atterrissage en douceur de l'économie américaine après la forte expansion économique enregistrée au cours des dernières années.

Dans la Zone euro

Avec un taux de croissance de 2,8% en 2006 contre 1,3% en 2005, l'activité économique au sein de la zone euro n'est pas restée en retrait de la croissance mondiale.

La Zone euro a poursuivi sa phase d'expansion économique au premier semestre de l'année 2007 grâce à la bonne santé de l'économie mondiale, à des conditions de financement

favorables et à des politiques économiques généralement avisées. Ainsi, la position extérieure de la Zone euro apparaît-elle satisfaisante. Malgré la vigueur de l'euro, les exportations ont connu une croissance dynamique et le solde du compte courant avec le reste du monde est équilibré.

Au second semestre, le dynamisme de la croissance se poursuivra. La croissance du PIB perdra 0,2 point par rapport à 2006 pour se situer à 2,6% pour l'année 2007. L'inflation dépasserait la barre des 2% en 2007.

Au Japon

La croissance du PIB réel s'est améliorée pour s'établir à 2,2% en 2006 contre 1,9% en 2005, malgré une nette contraction de l'investissement public et l'effet de freinage exercé par le solde extérieur. L'expansion est restée bien en place, car la demande intérieure privée finale, qui a été le principal moteur de la croissance depuis 2005, a augmenté vigoureusement.

Au premier semestre 2007, l'activité économique a connu une croissance soutenue grâce à la vigueur de la demande intérieure, en particulier l'investissement et la consommation des ménages ainsi qu'au dynamisme des exportations qui a contribué à l'amélioration de la compétitivité de l'économie. L'amélioration graduelle de la situation de l'emploi a joué un rôle non négligeable dans l'accroissement de la demande de consommation.

Pour le second semestre, l'activité économique au Japon devrait conserver un rythme de croissance favorable même si la production industrielle s'est légèrement tassée au cours des derniers mois. Les exportations demeureraient bien orientées, en liaison notamment avec le dynamisme de la demande régionale, entraînant dans leur sillage un rebond modéré de l'investissement des entreprises.

Au total, le PIB nippon devrait enregistrer une expansion de 2,7% en 2007. Un tel rythme de croissance serait de nature à susciter une évolution positive des salaires et des prix, ce qui inciterait par conséquent la Banque Centrale nipponne à poursuivre la normalisation de la politique monétaire.

Au Royaume-Uni

L'économie a nettement accéléré en 2006 avec une croissance de 2,8% contre 1,9% en 2005. Toutes les composantes de la demande se sont redressées. La nouvelle hausse des

prix de l'immobilier a permis aux ménages de réduire leur taux d'épargne et de soutenir la consommation.

Au premier semestre 2007, l'économie britannique aurait évolué par rapport à son potentiel, et ce malgré le léger ralentissement de la croissance de la consommation et des investissements productifs. Tout comme d'autres grandes économies mondiales, le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités de production et la croissance du revenu disponible des ménages joueront un rôle déterminant dans la croissance de l'économie britannique au cours des prochains mois. A ces éléments s'ajoutera le dynamisme du marché immobilier qui soutiendra la consommation, ainsi que des conditions favorables pour le financement des entreprises.

Le taux de croissance pour l'ensemble de l'année 2007 connaîtra une légère progression pour s'établir à 2,9%.

Zones émergentes d'Asie

L'activité dans les pays émergents d'Asie continue d'augmenter rapidement tirée par la forte croissance en Chine et en Inde. Au premier semestre 2007, les pays émergents continuent, dans leur ensemble, de connaître une croissance soutenue. La zone asiatique s'affirmerait ainsi de plus en plus comme la principale zone du dynamisme de l'économie mondiale.

En Chine

Le PIB réel a progressé de 11,1% en 2006 grâce à la vigueur de la croissance de l'investissement et des exportations, bien que le rythme de l'investissement en actifs fixes ait ralenti au second semestre de l'année sous l'effet du durcissement de la politique monétaire.

Au premier semestre 2007, le PIB a progressé de 11,5%. La dernière fois que l'économie avait connu un tel rythme remonte à 1994, lorsque le taux de croissance pour toute l'année avait été de 13,1%. A ce rythme, la Chine devrait, dès la fin de l'année, raver à l'Allemagne, la place de troisième économie mondiale.

Selon le Bureau National des Statistiques (BNS) chinois, cette croissance galopante devrait contraindre le Gouvernement à renforcer sa politique « anti-surchauffe ». Pékin a déjà entrepris toute une série de mesures en 2007 pour freiner la machine économique, dont la hausse du taux d'intérêt, la hausse des réserves obligatoires des banques et des mesures fiscales pour tenter de freiner ses exportations.

Alors que la Chine souhaite une croissance qui dépende moins des exportations et plus de la consommation intérieure, le rythme des investissements en capital fixe (25,9%) au premier semestre 2007 s'était ralenti comparé à la même période de 2006, de 3,9 points de pourcentage, contre une augmentation de 2,1 points de pourcentage pour les ventes de détail. La consommation apporte ainsi une plus grande contribution à la croissance économique du pays.

Pour toute l'année 2007, la Chine devrait enregistrer, une croissance de 11,2%. L'inflation s'est établie à 3,2% au premier semestre 2007, dépassant l'objectif annuel des autorités, qui est de 3%.

En Inde

En 2006, la croissance du PIB de 9,7 % a été portée par la vigueur de la consommation, de l'investissement et des exportations, en particulier dans le secteur électronique qui a soutenu l'activité économique globale.

Au premier semestre 2007, l'activité est tirée par les services et l'industrie manufacturière. Toutefois, les fortes importations non pétrolières ont continué de creuser le déficit commercial.

La montée des taux d'intérêt semble avoir stabilisé la croissance du crédit, mais celle-ci reste néanmoins forte. L'inflation a été contenue grâce à la baisse de certains prix administrés à la fin de 2006. La politique monétaire, qui reste expansionniste, pourrait se durcir davantage, mais via un relèvement du taux de réserves obligatoires pour ne pas exacerber la hausse de la roupie qui pèse sur la compétitivité.

La croissance du PIB pourrait fléchir pour s'établir à 9% pour l'ensemble de l'année 2007.

Dans les Nouveaux Etats membres de l'Union Européenne

Dans l'ensemble, l'économie européenne s'est remarquablement bien comportée en 2006 malgré le niveau élevé des prix des produits pétroliers, le resserrement des conditions monétaires et le ralentissement de l'économie aux Etats-Unis. Il ne s'agit pas seulement d'une situation conjoncturelle favorable. C'est également le signe d'une plus grande capacité d'adaptation de l'économie européenne et la preuve que les réformes économiques déjà réalisées en valaient la peine.

Les nouveaux membres de l'Union Européenne verraient leur croissance se consolider en 2007 grâce à la bonne tenue de la demande extérieure, notamment en provenance de l'Allemagne, et aux entrées massives d'Investissements Directs Etrangers. En Pologne, la vigueur de l'investissement, de la consommation privée et des exportations serait à l'origine d'une progression de l'activité estimée à 5,8% en 2007. La Roumanie et la Bulgarie afficheraient des taux de croissance de l'ordre de 6,5%.

Dans les pays de l'Amérique latine

En Amérique latine, l'expansion a été soutenue en 2006. Le PIB a connu une progression pour s'établir à 5,5 % en 2006 contre 3,9% en 2005. Cette situation est liée au niveau élevé des cours des produits pétroliers et à la persistance de conditions favorables sur les marchés financiers.

Pour l'année 2007, la région latino-américaine connaîtra une légère modération du rythme de progression de son PIB (4,9%). La modération prévue de la croissance devrait concerner la plupart des pays, sauf pour le Brésil et le Chili qui assisteraient à une légère hausse de la croissance de leurs PIB, 4,4% et 5,2% respectivement.

En Afrique subsaharienne

En 2006, la croissance économique est restée soutenue en Afrique subsaharienne avec un taux de 5,4%, après avoir progressé de 6% en 2005. Cette croissance s'est ralentie dans les pays exportateurs de pétrole en raison des obstacles temporaires auxquels s'est heurtée la production de pétrole. Par ailleurs, l'investissement intérieur, l'augmentation de la productivité et, dans une moindre mesure, la consommation des administrations publiques ont contribué à stimuler la croissance. La hausse des recettes pétrolières dans certains pays producteurs et l'allégement de la dette ont été propices à une augmentation des dépenses publiques.

La croissance économique devrait atteindre 6,9% en 2007 selon le FMI. Cette croissance serait principalement tirée par la hausse de la production des pays producteurs de pétrole. L'accélération de la croissance s'explique à la fois par des facteurs extérieurs positifs, tels que le dynamisme de la demande étrangère et par la forte progression de la productivité et de l'investissement intérieur reposant sur la mise en oeuvre de politiques de lutte contre la pauvreté dans la plupart des pays.

Dans les pays de l'UEMOA

L'environnement économique africain joint à la lenteur enregistrée dans le processus de normalisation de la situation socio-politique dans certains Etats membres, notamment la Côte d'Ivoire, semble être la source d'une décélération de l'activité économique en 2006 dans l'UEMOA. Par rapport à 2005, le taux de croissance de l'Union a fléchi d'environ 1 point pour s'établir à 3,4% en 2006.

Au premier semestre 2007, les pays de la zone ont été lourdement affectés par le choc pétrolier, à l'exception de la Côte d'Ivoire, pays producteur de pétrole. Dans l'ensemble, les huit pays de l'Union connaissent une période difficile à cause d'une croissance faible, un renchérissement des importations du pétrole et la crise de la filière coton.

Pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale, les contre-performances enregistrées dans les principaux secteurs qui constituaient les principales sources de la croissance, traduisent la fragilité des structures des économies et leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Les perspectives de croissance pour 2007 reposent principalement sur le secteur agricole et la restructuration des filières en difficulté. La croissance du PIB pourrait s'établir à 4%.

Au Nigeria

Le pays a enregistré en 2006 une croissance du PIB de 5,3%, soit une baisse d'environ 2 points par rapport à l'année 2005. Cette baisse est imputable à une baisse des performances dans le secteur pétrolier. Par contre, les secteurs non pétroliers ont enregistré une croissance de 8,9% en 2006, contre 8,6% en 2005 sous l'impulsion du secteur des télécommunications, du commerce, des manufacturiers et du secteur agricole.

Au premier semestre, la croissance du PIB a connu une progression par rapport au dernier semestre de l'année 2006. Cette progression du PIB est en liaison avec la bonne tenue des activités du secteur non pétrolier. Toutefois, la production industrielle et celle du secteur pétrolier, gaz compris se sont inscrites en baisse.

Pour le reste de l'année, les perspectives de croissance sont fondées, selon le FMI, sur l'espoir d'un retour au calme dans le delta du Niger. La production du pétrole au Nigeria, sixième exportateur mondial de pétrole et premier producteur africain, devrait retrouver un niveau normal. Sur cette base, le FMI prévoit un taux de croissance de 8,2 % en 2007.

2. Evolution des différents marchés¹

Evolution du marché des changes

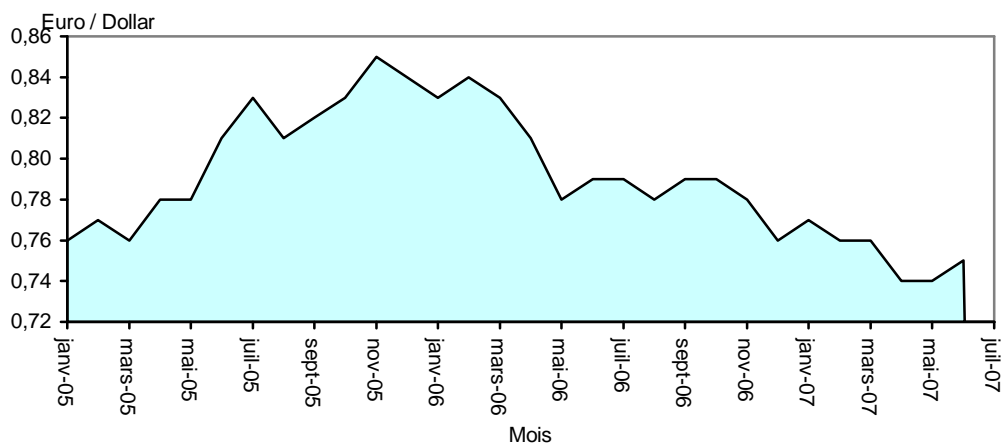
Face à l'évolution de la conjoncture internationale, plusieurs Banques Centrales ne craignent pas le ralentissement brutal de l'activité. Elles constatent plutôt l'abondance des liquidités et l'appétit pour le risque qui en découle. Cependant, les Banques Centrales restent préoccupées par la hausse des cours du pétrole susceptible de se diffuser aisément.

Euro/Dollar

Aux Etats-Unis, les taux des fonds fédéraux sont maintenus à 5,25% en raison du rythme modéré de la croissance au premier semestre 2007 en dépit de l'ajustement immobilier.

En juin 2007, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé son taux directeur à 4,0% en raison des conditions financières favorables, de la vigueur du crédit et de l'ampleur des liquidités. Ainsi, la monnaie américaine a continué sa dépréciation vis-à-vis de l'euro en passant à 1,34\$ en juin 2007 après avoir atteint 1,35 en avril. En glissement annuel, le dollar a subi une dépréciation d'environ 5,7% par rapport à l'euro.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de 2005 à juin 2007



La livre sterling

La Banque d'Angleterre n'a pas modifié son taux directeur. D'un côté, la demande des ménages s'est détendue, le marché du travail s'est infléchi et les salaires apparaissent

¹ Cette partie est rédigée à partir des sources suivantes : AFD (PRODUITDOC), lettre mensuelle de conjoncture et d'autres documents du Centre d'Observation Économique de la CCIP, des Rapports de la Banque du Canada, d'AFRISTAT, de la BCEAO, de la BRVM, du FMI, la Banque Mondiale.

contenus de même que les anticipations inflationnistes. De l'autre côté, les prix de l'immobilier ont accéléré et la croissance du crédit reste rapide. Ainsi, durant le premier semestre 2007, la livre s'est dépréciée de 1,8% par rapport à l'euro en passant de 1,50 euro la livre en janvier 2007 à 1,48 euro en juin 2007 après avoir atteint 1,47 euro de février à mai 2007. En glissement annuel, la livre sterling a connu une appréciation de 1,6% pour s'afficher à 1,48 euro en juin 2007 contre 1,46 en juin 2006.

Le Yen

Le premier semestre 2007, est marqué par une position prudente de la Banque du Japon en raison de la déflation qui n'est pas encore achevée. La Banque nippone ne relèvera donc ses taux que très progressivement. Le yen japonais s'est replié donc de 5,1% pour s'échanger à 164,6 yens pour un euro en juin 2007 contre 156,6 en janvier. En glissement annuel, ce recul est de 13,4% par rapport à juin 2006.

La situation des matières premières

Durant le premier semestre 2007, les cours du pétrole ont poursuivi leur fièvre en atteignant de nouveaux records par rapport au deuxième semestre de l'année 2006. En ce qui concerne les denrées alimentaires, les prix ont été poussés par des pénuries et l'utilisation croissante des biocarburants.

Le Pétrole

Après avoir perdu 20% de leur valeur durant le deuxième semestre 2006, les cours du Brent se sont progressivement redressés en renouant avec leur mouvement de forte fièvre. Ainsi, à la fin du premier semestre 2007, les cours du pétrole ont atteint 70,2 \$/baril contre 62,92 à la fin de l'année 2006.

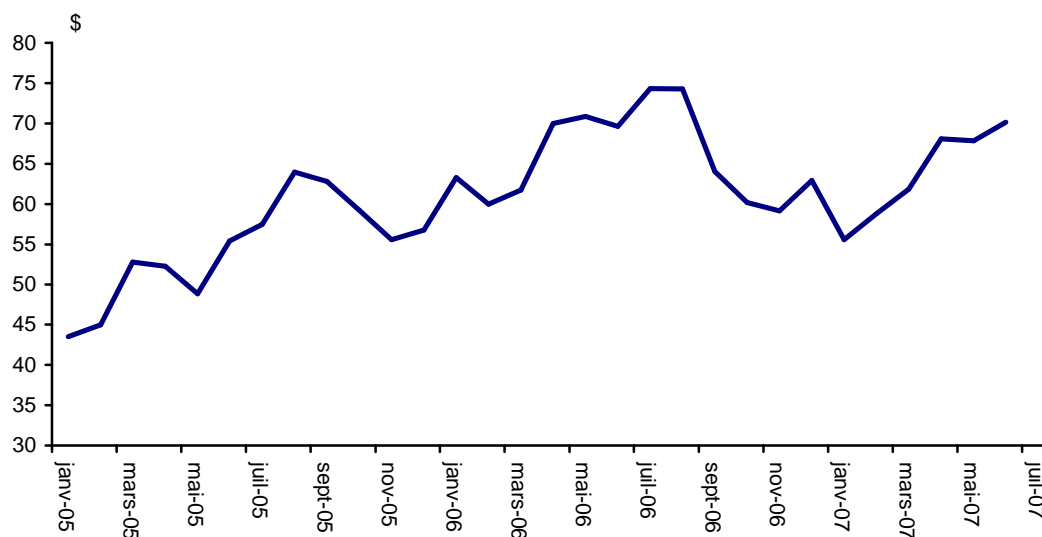
Cette réaction des cours fait suite à une vague de froid outre-atlantique en début de l'année et à la continuelle baisse des stocks de brut aux Etats-Unis. En outre, au premier trimestre 2007, l'Agence Internationale de l'Energie a revu à la hausse la demande mondiale par jour à 86 Mbj. De son côté, l'OPEP (hors Irak et Angola) satisfait du marché, a décidé le 15 mars 2007 de laisser inchangés ses quotas. Par ailleurs, le cartel a aussi annoncé son intention de faire appliquer rigoureusement les baisses de production décidées en octobre et décembre 2006 pour les cours du brut. La géopolitique continue de pousser les cours à la

hausse. En effet, la capture par l'armée iranienne de quinze (15) marines britanniques a entraîné aussitôt, fin mars, une forte poussée de fièvre des cours.

Au cours du deuxième trimestre 2007, la tension sur le marché pétrolier a été ravivée d'une part, par des interruptions de production dans les raffineries pendant la période estivale marquée par un pic de consommation. D'autre part, le marché craint un regain des tensions au Nigeria dont la production est déjà amputée de 800 000 bj à 2,01 Mbj. Dans son rapport de juin 2007, l'AIE table désormais sur une demande mondiale en hausse de 2% à 86,1 Mbj en 2007. Cette hausse attendue provient surtout des pays émergents (Indonésie, Singapour et le Venezuela) quoique la demande chinoise ait été revue à la baisse. Par ailleurs, l'offre mondiale connaîtrait encore une baisse en retombant à 84,9 Mbj. En effet, la production des pays non membres de l'OPEP, notamment la Russie, a été revue à la baisse. La production de l'OPEP a connu aussi de diminution en raison des difficultés enregistrées au Nigeria.

Ainsi par rapport à la même période de l'année passée, les cours ont connu une modeste progression d'environ 1% pour s'établir en moyenne à près de 70,17 dollars le baril en juin 2007 pour le Brent. Toutefois, entre janvier et juin 2007, les cours ont augmenté de 26,2%.

Graphique 2 : Evolution mensuelle des cours du Brent de 2005 à juin 2007²



Le coton

Malgré le « léger frémissement » enregistré à la fin de l'année 2006, la tendance à un certain frémissement des cours du coton s'est matérialisée durant le premier trimestre 2007. Mais au

² Source : Réalisé à partir des chiffres du PRODUITDOC

second trimestre 2007, les cours ont connu un léger frémissement avec des niveaux mitigés durant les deux (02) premiers mois et une hausse durant le dernier mois.

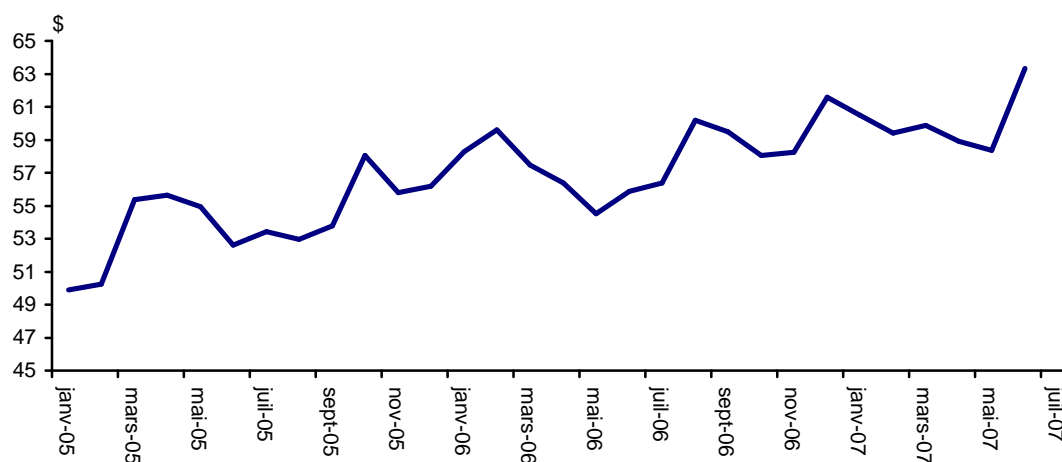
Ce modeste redressement des cours à la fin du premier semestre est dû à la sécheresse dans le sud-est des Etats-Unis où le niveau de production demeure incertain. Les semailles ont connu aussi de retard pour cause de pluviométrie et de l'annonce non encore confirmée d'un contingent supplémentaire dans les importations chinoises.

La production mondiale de coton a été supérieure de 3% environ en 2006-2007 par rapport à la campagne précédente et se situe donc à 25 Mt. Cette hausse est due à la progression du rendement moyen mondial de 2% par rapport à la campagne précédente. En ce qui concerne la consommation, elle est estimée à 26 Mt pour la campagne 2006-2007, soit une progression de 4% par rapport à la campagne précédente.

Les importations mondiales de coton devraient connaître une baisse de 8% par rapport à la campagne précédente pour se situer à 8,3 Mt. Les exportations subiraient aussi de baisse à l'exception de l'Inde où elles pourraient atteindre un chiffre record de 890 000 tonnes.

En glissement annuel, les cours du coton ont progressé d'environ 13,4%. Toutefois, entre janvier et juin 2007, ce taux est d'environ 5%.

Graphique 3 : Evolution mensuelle des cours du coton de 2005 à juin 2007³



Le Riz

Soutenus par une forte demande globale (notamment des pays asiatiques), les cours mondiaux du riz ont maintenu durant le premier semestre 2007, leur tendance haussière amorcée depuis décembre 2006.

³ Source : Réalisé à partir des chiffres du PRODUITDOC

En Thaïlande, les prix ont évolué en raison de la fermeté du bath au dollar et du regain de la demande des pays asiatiques et des futurs contrats avec les Philippines et l'Indonésie.

Au Vietnam, les prix sont restés fermes au premier trimestre 2007 en raison de la demande asiatique. Au second trimestre, les prix se sont relativement stabilisés en liaison avec un marché externe très actif et une forte demande de fret ayant entraîné l'envolée des coûts de transport, en particulier vers l'Afrique de l'Ouest.

Au Pakistan, c'est la raréfaction des disponibilités exportables qui a raffermi les cours. En Inde, les prévisions baissières de la production et l'amenuisement des disponibilités exportables, ont permis aux cours de progresser.

En Afrique, la progression de la production surtout en Afrique de l'Ouest, permettrait de couvrir les besoins locaux à hauteur de 53%. Cela reste insuffisant pour réduire le déficit chronique du continent et les importations resteraient aux environs de 9,3 Mt en 2007.

Ainsi, entre janvier et juin 2007, les prix ont progressé de 3,8% et 4,4% pour s'afficher respectivement à 326,0 et 294,5 \$/t pour le 5% Brisures et le 35% Brisures. En glissement annuel, ces variations sont respectivement de 3,7% et 7,1% pour le 5% Brisures et le 35% Brisures.

La production mondiale a reculé à 627 Mt en 2006-2007 contre 631 en 2005-2006. Les stocks mondiaux devraient reculer à 103 Mt contre 105 Mt à fin 2006.

CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2007

3. *Environnement économique national*

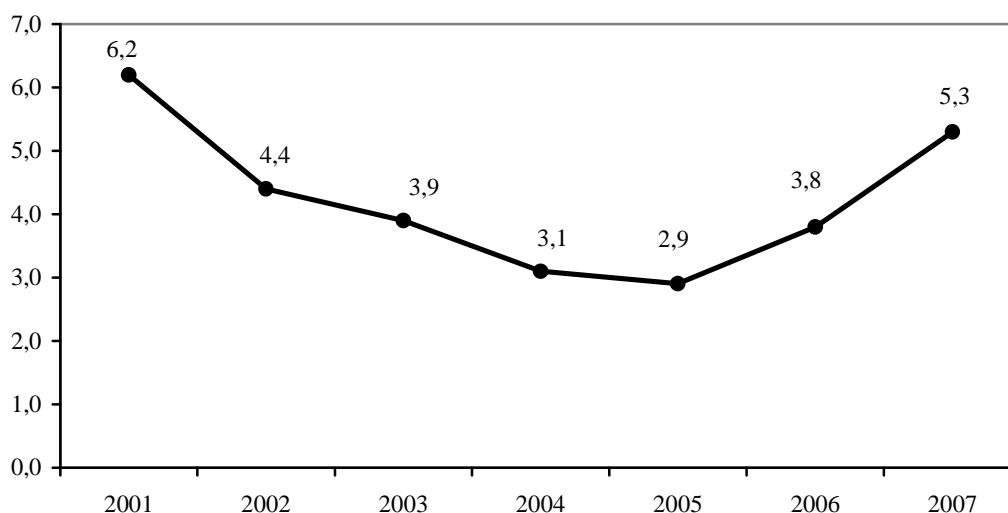
Après quatre années de ralentissement des activités économiques, l'économie béninoise a connu en 2006 une reprise. La croissance économique s'est établie à 3,8% en 2006 contre 2,9% en 2005. Cette reprise économique est caractérisée par la restauration de la confiance au niveau des opérateurs économiques, la dynamisation des relations économiques et diplomatiques avec le Nigeria, l'augmentation de la production de coton et la poursuite des réformes portuaires.

L'assainissement de finances publiques engagé dès le deuxième trimestre 2006, à travers entre autres, la limitation des ordres de paiement et le contrôle de la qualité des dépenses, a permis au Gouvernement de dégager des ressources pour apurer les arriérés de paiements intérieurs. Ce qui a contribué au rétablissement progressif de la trésorerie des entreprises et donc à la relance des activités. Par ailleurs, la levée tacite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les produits de réexportation et l'accélération des réformes portuaires d'une part, et l'implication active du Gouvernement dans la campagne cotonnière 2006/2007 d'autre part, ont dynamisé les activités au niveau des secteurs primaire et tertiaire.

L'inflation a été contenue en 2006, passant de 5,8% en 2005 à 3,8% en 2006, et ceci malgré la flambée des cours du pétrole. En effet, les prix des produits vivriers ont connu en 2006 une baisse grâce à la bonne campagne agricole 2006/2007.

Sur la base des données disponibles à la fin septembre 2007, il est prévu pour cette année un taux de croissance de 5,3%, fondée pour l'essentiel sur un secteur tertiaire devenu dynamique, une amélioration de la production du secteur primaire et les effets attendus de la hausse de la production cotonnière sur le secteur secondaire.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance du Bénin de 2001 à 2007 (en %)



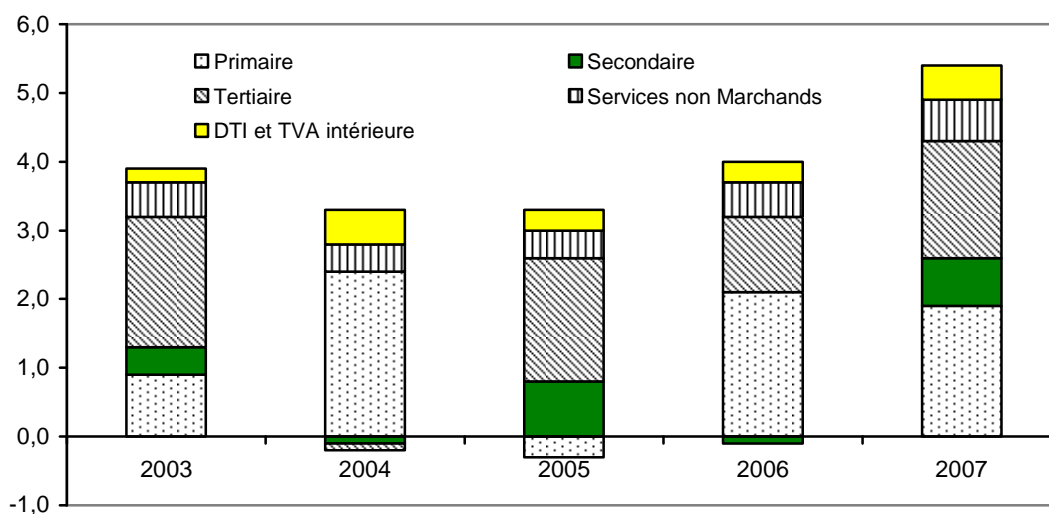
Le secteur primaire connaîtrait en 2007 une augmentation d'environ 5% de sa production grâce à une bonne pluviométrie⁴, un meilleur encadrement des producteurs, à la mise en place à bonne date des intrants agricoles de qualité et à la poursuite de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

L'activité dans le secteur secondaire serait affectée par l'augmentation de la production du coton de la campagne cotonnière 2006/2007 et les perturbations enregistrées dans la fourniture de l'énergie électrique en 2007. L'industrie béninoise reste en effet principalement dominée par les usines d'égrenage de coton et les huileries dont la matière première est le coton. Aussi, les performances du secteur secondaire en 2007 reflètent-elles pour l'essentiel l'amélioration de la production cotonnière. Il en résulterait une augmentation de 5,1% de l'activité industrielle par rapport à 2005.

Du fait de l'apurement des arriérés de paiements de l'Etat vis-à-vis des entreprises en 2007 et la poursuite de la modernisation des services portuaires, le secteur tertiaire devrait connaître une amélioration de 5,6% de sa production. Quant à la production des services non marchands (prestations de l'Administration publique), elle progresserait de 5,5% en liaison avec l'amélioration des recettes budgétaires et le lancement de projets de construction d'infrastructures socio-économiques.

⁴ Cependant, il a été constaté quelques poches de sécheresse et des cas d'inondations dans certaines localités.

Graphique 5 : Contribution à la croissance des différents secteurs de l'économie

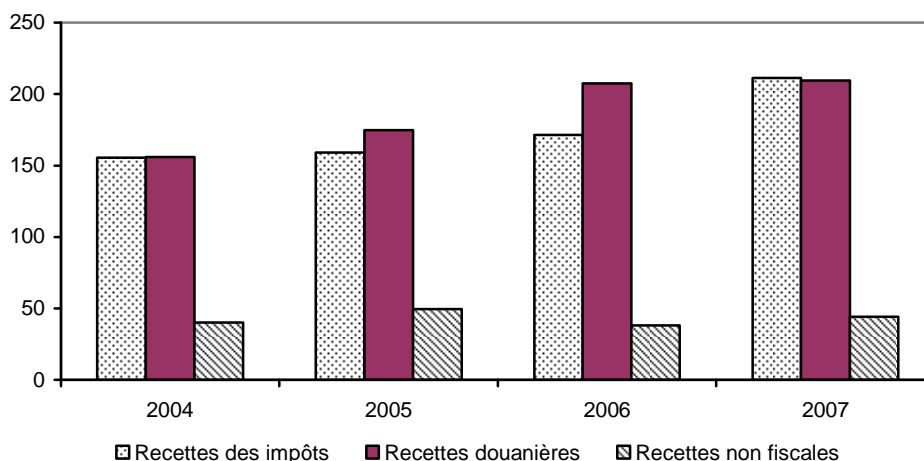


D'un autre côté, les dépenses d'investissements publics passeraient de 113,4 milliards de FCFA en 2006 à 286,1 milliards de FCFA en 2007, soit de 4,6% à 10,9% du PIB. Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, passerait de 12,8% en 2006 à 35,6% en 2007, respectant ainsi le critère de convergence qui voudrait qu'il soit supérieur à 20%. Quant à l'épargne nationale, elle connaîtrait une amélioration pour s'établir à 21,6% en 2007 contre 15,9% en 2006.

En outre, la relance de l'économie en 2007 s'inscrit dans un contexte de maîtrise de l'inflation autour des 3% fixé au niveau de l'UEMOA et ce malgré la hausse des cours du pétrole et le délestage électrique. Au cours du premier semestre 2007, l'indice global des prix à la consommation a enregistré une hausse de 1,1%.

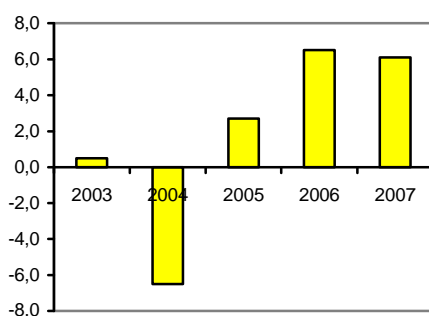
Quant aux finances publiques, pour l'année 2007, le solde budgétaire global (sur base ordonnancement) présenterait un déficit de 10,9% du PIB. Les recettes totales atteindraient 18,8% du PIB contre 17,0% en 2006. Cette amélioration serait essentiellement imputable à la reprise des activités économiques, à la poursuite du renforcement de la gouvernance interne au niveau des régies financières et à l'assainissement du secteur des GSM. Les dépenses totales représenteraient 29,7% du PIB en 2007 contre 19,4% en 2006 et ceci en relation avec l'accroissement des dépenses liées à la réduction de la pauvreté.

Graphique 6 : Evolution des recettes de 2004 à 2007 (en milliards de FCFA)

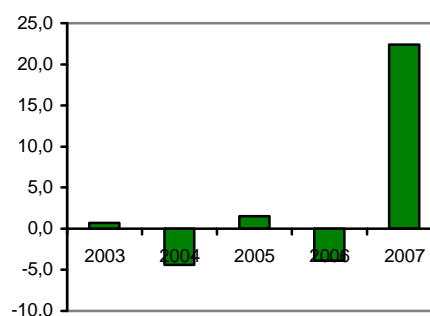


Le déficit courant de la balance des paiements représenterait 3,2% du PIB en 2007 contre 4,6% en 2006. En effet, les exportations connaîtraient en 2007 une croissance plus rapide que celle des importations en 2007. Ainsi, les exportations augmenteraient de 22,4% en 2007, en liaison avec l'augmentation de la production de coton et des produits de réexportation, tandis que les importations connaîtraient une hausse de 6,1%.

Graphique 7 : Taux de croissance des importations (%)



Graphique 8 : Taux de croissance des exportations (%)



La situation monétaire se caractériserait en 2007 par une faible augmentation de la masse monétaire de 1,7% en 2007, manquant ainsi la volonté de la BCEAO de contenir l'inflation dans les limites de 3%. Cette évolution résulterait d'une amélioration des avoirs extérieurs nets et des crédits à l'économie d'environ 5%. En outre, la position nette du Gouvernement

se consoliderait passant de -161 milliards de FCFA en 2006 à -192 milliards de FCFA en 2007.

4. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2007

Cette partie sera consacrée à l'analyse de l'exécution du Budget Général de l'Etat exercice 2007 durant le premier semestre 2007. Il sera question de présenter le niveau atteint dans le recouvrement des recettes et dans l'engagement des dépenses. Le Budget Général de l'Etat initial a été révisé en septembre 2007. Le budget remanié porte le niveau des recettes attendues à 556 668 millions de FCFA et les dépenses à 873 384 millions de FCFA (Voir encadré n°1).

Les recettes publiques

Au cours du premier semestre 2007, les recettes totales s'établissaient à 305,378 milliards de FCFA sur une prévision de 723,401 milliards de FCFA ; ce qui représentent 42% de l'objectif annuel. Par rapport au niveau de fin juin 2006, le montant recouvré est en hausse de 38%. Les recettes intérieures (recettes des régions et autres ressources intérieures) recouvrées au premier semestre 2007 se chiffrent à 237 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 495,108 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 48%. Par rapport au premier semestre 2006, ce niveau des recettes enregistre une augmentation de 28%. Pour ce qui est des ressources extérieures, leur mobilisation a atteint 68,4 milliards de FCFA ; soit 34% des prévisions qui se chiffrent à 203,674 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2007 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2007	Réalizations			
		Fin juin-06	Fin juin-07	Taux de real. (%)	Glissement (%)
Recettes des Régies	470,700	178,100	228,200	48	28
DGDDI	239,600	91,500	119,400	50	30
DGID	211,300	81,200	102,500	48	26
DGTCP	19,800	5,500	6,300	32	16
Autres recettes	252,701	42,700	77,200	31	81
Ressources intérieures	24,408	8,300	8,800	36	5
Ressources extérieures	228,293	34,300	68,400	30	99
TOTAL	723,401	220,800	305,400	42	38

Source : DGB/MF

Encadré 1 : Les raisons du remaniement du budget 2007

Après la mise en exécution du budget général de l'Etat, gestion 2007, l'engagement de certaines dépenses non prévues es apparue nécessaire. A ces dépenses viennent s'ajouter celles nées de la mise en place de nouveaux ministères pour lesquels des compléments de crédits de fonctionnement s'avèrent nécessaires.

Par ailleurs, le souci de canaliser les dépassements de crédits constatés à l'occasion des élections législatives et de constituer des disponibilités budgétaires pour l'organisation des élections communales prochaines appelle un réaménagement du budget initial, gestion 2007.

A cet effet, le collectif budgétaire 2007 permettra entre autres :

1. de doter en moyens de fonctionnement pour le reste de l'année 2007, les nouveaux ministères créés à la suite du dernier remaniement technique du gouvernement ;
2. de mettre en exécution la volonté du Chef de l'Etat de rendre progressivement gratuit les soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes en état de grossesse par la création d'un fonds spécial de santé et aussi d'amorcer la réhabilitation du CNHU et l'amélioration de son fonctionnement ;
3. d'entamer la construction de l'hôpital des armées ;
4. de revoir les moyens nécessaires à l'organisation des élections communales de décembre 2007 et de janvier 2008 ;
5. de poursuivre et de renforcer les mesures retenues dans le cadre de la gratuités des enseignements maternel et primaire par le recrutement de nouveaux enseignants et la construction avant la rentrée prochaine d'un nombre important de salles de classe ;
6. d'appliquer pour compter de juillet 2007 des mesures sociales retenues au profit des Agents Permanents de l'Etat et des pensionnés du FRNB, notamment l'accroissement de 5% du point indiciaire ;
7. de régler la deuxième tranche de 500 000 FCFA inhérente au retard de déblocage des avances successifs des APE ;
8. de prendre des mesures pour faire face à la crise énergétique en renforçant les capacités de production de l'énergie électrique par la SBEE et en assurer le fonctionnement ;
9. de doter en personnel qualifié certaines administrations stratégiques ;
10. de doter de moyens le fonds spécial de l'emploi et les institutions de microfinance ;
11. de réaliser dans les grandes villes du Bénin dont Cotonou, quelques infrastructures routières et d'assainissement pour fluidifier la circulation, faciliter l'écoulement des eaux pluviales et assurer le désenclavement des localités productives ;
12. de doter en moyens d'intervention suffisants, les unités de sécurités dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;
13. de résorber les arriérés non salariaux en instance.

Les Recettes des régies financières

Sur la base des prévisions, le taux de recouvrement des régies financières s'établit à 48% à fin juin 2007. Ce taux cache les contre-performances du Trésor et des Impôts qui n'ont pas pu atteindre au moins 50% de leur objectif annuel. Dans leur ensemble, les régies ont recouvré 228,2 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 470,7 milliards de FCFA.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Le premier semestre 2007 a vu l'Administration des Douanes atteindre 50% de son objectif annuel qui se chiffre à 239,6 milliards de FCFA. Ainsi le montant des recettes brutes à fin juin 2007 s'élève à 130,343 milliards de FCFA. La déduction du montant des exonérations classiques et celles accordées sur intrants agricoles qui s'élève à 10,978 milliards de FCFA, donne un montant de 119,365 milliards de FCFA. Par rapport à fin juin 2006, le niveau des recettes nettes de 2007 est en progression de 17%. Il convient de noter que toutes les rubriques composant les recettes douanières ont déjà atteint plus de 50% de leurs objectifs annuels respectifs.

La performance réalisée par la DGDDI résulte d'une part du renforcement des anciennes mesures prises pour un meilleur recouvrement. Il s'agit de : l'amélioration de la prise en charge des marchandises importées ; l'exploitation judicieuse du programme SYDONIA++ ; la simplification des procédures d'enlèvement à la Recette Cotonou Port ; la gestion rigoureuse des régimes économiques et la mise en œuvre des mesures de lutte contre la fraude au niveau des frontières terrestres. D'autre part, cette performance résulte également du regain d'activités dans le commerce de certains produits alimentaires de grande consommation tels que les abats comestibles, les produits laitiers, le riz, les textiles, la friperie, les huiles végétales et le commerce des véhicules. Si la tendance des recettes douanières est maintenue, les objectifs seront atteints voire dépassés en fin d'année.

Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2007 (milliards de FCFA)

	Prévisions	Réalizations			
	2007	Fin juin-06	Fin juin-07	Taux de réal. (%)	Glissement (%)
TVA	123,934	44,253	57,453	46	30
Droit de Douane	74,235	26,374	32,376	44	23
Redevances Statistiques	5,665	2,272	2,751	49	21
PCS UEMOA	-	2,015	2,487		23
Autres	35,766	23,162	35,276	99	52
dont PC CEDEAO	-	1,106	1,441		30
Taxe Hydrocarbure	3,729	1,213	2,642	71	118
Recettes Totales Brutes	239,600	98,076	130,343	54	33
Exo classique & Intrants agricoles	0,000	6,588	10,978		67
Recettes Totales Nettes	239,600	91,488	119,365	50	17

Source : DGDDI / MF

La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2007 sont évaluées à 102,466 milliards de FCFA, représentant 48% des prévisions annuelles qui se chiffrent à 211,3 milliards de FCFA. Par rapport aux recettes de fin juin 2006, celles de juin 2007 sont en augmentation de 26%. Ce résultat provient des performances enregistrées au niveau de toutes les composantes des recettes des impôts qui ont connu des augmentations par rapport à leur niveau de fin juin 2006. Ainsi, on peut noter la progression de 47% enregistrée par les taxes sur biens et services par rapport au niveau du premier semestre 2006. Ensuite, il y a les impôts sur revenus non salariaux qui ont aussi augmenté de 33% par rapport à fin juin 2006. Tout ceci augure de bonnes perspectives pour le reste de l'année 2007.

Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2007 (milliards de FCFA)

	Prévisions	Réalizations			
	2007	Fin juin-06	Fin juin-07	Taux de réal. (%)	Glissement (%)
Impôts Directs	111,820	43,566	54,270	49	25
dont Impôts sur Rev					
non salariaux	73,620	27,245	36,312	49	33
Impôts sur Salaires	38,200	16,321	17,958	47	10
Impôts indirects	99,480	37,611	48,197	48	28
Taxes sur biens et					
services	84,480	29,839	43,845	52	47
Recettes MP3	15,000	3,272	4,351	29	33
TOTAL	211,300	81,177	102,466	48	26

Source : DGID/MF

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Au premier semestre 2007, les recettes de la DGTCP ont atteint 32% de leur prévision et s'élèvent à 6,338 milliards de FCFA. Par rapport au premier semestre 2006, elles sont en hausse de 16%. De l'analyse des composantes des recettes de la DGTCP, il ressort que les produits financiers ont déjà dépassé les prévisions annuelles et sont à 120% de cet objectif et ont connu une augmentation de 270% par rapport au niveau de fin juin 2006. De même, les recettes exceptionnelles ont dépassé leurs prévisions annuelles et ont atteint 260% des prévisions. Mais, elles sont en baisse de 40% par rapport au premier semestre 2006.

Globalement, le faible niveau de réalisation de 32% atteint par la DGTCP peut s'expliquer par :

- le faible niveau de recouvrement des contributions des sociétés d'Etat au budget national ;
- le non recouvrement des arriérés de redevances GSM ;
- le faible niveau de réalisation des redevances sur produits pétroliers du fait de la crise énergétique.

Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2007 (en milliards de FCFA)

	Prévisions	Réalizations			
	2007	Fin juin-06	Fin juin-07	Taux de réal. (%)	Glis. (%)
Rev des Entrep & du Domaine	2,075	0,328	0,612	29	87
Droits et frais administratifs	1,436	0,429	0,603	42	41
Amendes et condamnations pécu	0,090	0,058	0,054	60	-8
Autres recettes non fiscales	13,899	2,682	1,891	14	-29
Produits financiers	2,000	0,648	2,399	120	270
Recettes exceptionnelles	0,300	1,307	0,779	260	-40
TOTAL	19,800	5,452	6,338	32	16

Source : DGTCP/MF

Les recettes des Autres Administrations

Les Autres Administrations telles que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraités du Bénin (FNRB) ont recouvré 8,8 milliards de FCFA sur une prévision de 24,408 milliards de FCFA. Par rapport à leur niveau de réalisation de fin juin 2006, elles ont progressé de 5%. Le niveau de recouvrement atteint par la CAA, le FNRB et le FR provient des faibles taux de réalisation de la CAA et du FR.

En effet, la plus grande composante des recettes de la CAA que sont les prêts rétrocédés ont été mobilisés faiblement avec 1,681 milliard de FCFA sur une prévision de 5,995 milliards de FCFA ; ce qui représente un taux de réalisation de 28%. **Ce faible taux de recouvrement est lié à l'importance des arriérés d'impayé, soit 25,884 milliards de FCFA détenus en grande partie par les sociétés débitrices que sont Bénin Télécoms, la SBEE, la CEB et la SONEB. Elles ont pour la plupart suspendu unilatéralement les remboursements dans l'attente d'une éventuelle compensation. Cette situation date depuis le mois de juin 2006, mois au cours duquel a été mise sur pieds une commission interministérielle chargée de faire le point des créances et dettes entre l'Etat et les différentes structures débitrices.**

Pour ce qui est du FR, le taux de réalisation enregistré est en liaison avec le non achèvement des travaux de construction du poste de péage d'Ahozon et aussi le non démarrage des activités du poste de péage de Kpédékpo alors que les prévisions ont été faites en tenant compte de ces deux postes de péage.

Les ressources extérieures

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dette et les aides budgétaires. Au 30 juin 2007, elles ont été mobilisées à hauteur de 68,426 milliards de FCFA ; ce qui représente 33,6% de réalisation de l'objectif annuel qui est de 203,674 milliards de FCFA. Par rapport au premier semestre de l'année 2006, ces ressources ont enregistré une progression record de 99% en liaison avec le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Les dépenses publiques

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2007, a été caractérisée par un faible niveau d'exécution qui s'établit à 30% ; mais en progression de 15% par rapport à celui du premier semestre 2006. Les dépenses publiques regroupent les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que la dette et les dépenses des autres budgets.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts. Au premier semestre 2007, elles ont été engagées à hauteur de 150,795 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 445,483 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 34%. Comparé à la même période de l'année 2006, le montant d'engagement des dépenses courantes est en augmentation de 12%.

Les dépenses de personnel

De janvier à juin 2007, l'engagement des dépenses de personnel s'est effectué à un taux de 43% sur une prévision de 173,048 milliards de FCFA. Par rapport à la même période de 2006, les dépenses de personnel sont en augmentation de 10%.

Les dépenses de fonctionnement

Au titre du premier semestre 2007, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 43,559 milliards de FCFA sur une prévision de 121,940 milliards de FCFA. Cela représente un taux d'engagement de 36%. Cet engagement est en hausse de 4% par rapport à fin juin 2006.

Les dépenses de transfert

Elles ont été effectuées à hauteur de 32,766 milliards de FCFA à fin juin 2007 sur une prévision de 150,495 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 22%. Ce montant d'engagement des dépenses de transfert est en augmentation de 33% par rapport à fin juin 2006.

Le faible taux d'exécution des dépenses de transfert s'explique en partie par le fait qu'aucune subvention de l'Etat n'a été octroyée aux sociétés pétrolières.

Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2007 (en milliards de FCFA)

	Prévisions	Engagement au		Taux	Glissement
	2007	30/06/2006	30/06/2007	d'engagement (%)	(%)
DEPENSES COURANTES	445,483	134,203	150,795	34	12
Dépenses de Personnel	173,048	67,545	74,471	43	10
Dépenses de fonctionnement	121,940	42,039	43,559	36	4
Achats de B&S Réparties	58,895	25,077	15,073	26	-40
Achats de B&S non Réparties	43,747	10,740	25,387	58	136
Acquisitions & Grosses Rép.	19,298	6,222	3,099	16	-50
Dépenses de Transferts	150,495	24,619	32,766	22	33
Subventions d'exploitation	93,546	4,528	7,222	8	59
Transferts Courants	56,949	20,091	25,544	45	27
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	286,859	41,396	57,681	20	39
Ressources Intérieures	161,126	13,165	24,587	15	87
Administrations Centrales	160,353	13,165	24,587	15	87
Collectivités Locales	0,773	0,000	0,000	0	
Ressources Extérieures	125,733	28,231	33,095	26	17
Prêts	58,4	20,674	23,176	40	12
Dons	67,333	7,557	9,919	15	31
DETTE PUBLIQUE	42,131	19,684	16,210	38	-18
Intérieure	2,508	4,519	0,000	0	-100
Extérieure	39,623	15,165	16,210	41	7
BUDGETS AUTONOMES	38,088	18,484	21,486	56	16
FNRB	27,901	11,227	13,211	47	18
Fonds Routier	8,801	6,790	7,762	88	14
CAA (fonctionnement)	1,386	0,467	0,514	37	10
TOTAL	812,561	213,767	246,173	30	15

Source: DGE- DGB/MF

Les dépenses en capital

Sur une prévision annuelle de 286,859 milliards de FCFA, l'engagement des dépenses en capital s'est effectué à hauteur de 20% à fin juin 2007. Comparé à la même période de 2006, ce montant d'engagement des dépenses en capital est en progression de 39%. **Le faible niveau d'exécution des dépenses en capital observé le plus souvent au 1^{er} semestre, s'explique entre autres par la mobilité des coordinateurs et régisseurs à la tête des projets dans les ministères. A cela s'ajoute la non appropriation par bon nombre d'entre eux des dispositions prévues dans ce cadre dans la lettre de notification de crédits avec pour conséquence le non respect rigoureux des délais de mise en œuvre des procédures d'appel d'offre.**

Le faible taux d'engagement enregistré au niveau des dépenses en capital est dû d'une part au faible niveau de mobilisation des dons qui sont destinées à cette catégorie de dépenses enregistrant un taux d'exécution de 15% et d'autre part, à la faible mobilisation des ressources intérieures consacrées aux dépenses d'investissements qui ont été engagés à hauteur de 24%. Mais par rapport à fin juin 2006, ces deux types de dépenses ont connu une augmentation sur base engagement.

La dette publique

Composée de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de la dette extérieure gérée par la CAA, le taux d'exécution de la dette publique a atteint 38% au premier semestre 2007. Ce taux correspond uniquement à ce qui a été engagé au titre de la dette extérieure. Pour ce qui est de la dette intérieure, rien n'a été engagé. Par rapport à fin juin 2006, l'engagement des dépenses effectuées au titre de la dette publique est en baisse de 18%.

Les dépenses des autres budgets

Les autres budgets sont composés des budgets du Fonds National des Retraités du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier.

Sur une prévision annuelle de 27,901 milliards de FCFA, le montant des engagements des dépenses du Fonds National des Retraités du Bénin se chiffre à 13,211 milliards de FCFA et correspond à un taux d'engagement de 47% à la fin du premier semestre. A la même période de 2006, le montant des engagements était de 11,227 milliards de FCFA. Ainsi, il apparaît

que le niveau d'engagement de ces dépenses à fin juin 2007, est en hausse de 18% par rapport à celui de fin juin 2006.

Les dépenses de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ont été engagées pour un montant de 514 millions de FCFA à fin juin 2007, soit 37% de taux d'exécution sur une prévision de 1,386 milliard de FCFA. Ces dépenses sont essentiellement destinées au fonctionnement de la CAA. Cet engagement est en hausse de 10% par rapport à fin juin 2006.

Le Fonds Routier a engagé au cours du premier semestre une somme de 7,761 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 88%. Le niveau d'engagement de ces mêmes dépenses était de 6,790 milliards de FCFA à fin juin 2006. Il se déduit une hausse de 14% par rapport à la même période de 2006.

En résumé, la gestion budgétaire au premier semestre 2007 s'est bien déroulée sur le plan de recouvrement des recettes fiscales mais en terme d'exécution des dépenses prévues, le niveau reste faible.

Encadré 2 : Comparaison budget initial 2007 et budget remanié 2007**1. Les recettes**

	Prévisions initiales 2007	Prévisions révisées 2007	Variation (%)
Recettes des Régies	440,7	470,7	7
DGDDI	209,6	239,6	14
DGID	211,3	211,3	0
DGTCP	19,8	19,8	0
Autres recettes	313,488	313,488	0
<i>Ressources intérieures</i>	85,195	85,195	0
<i>Ressources extérieures</i>	228,293	228,293	0
TOTAL	754,188	784,188	4

Source : DGB/DGE 2007

2. Les dépenses

	Prévisions initiales 2007	Prévisions révisées 2007	Variation (%)
DEPENSES COURANTES	360,031	445,519	24
Dépenses de Personnel	153,85	173,048	12
Dépenses de fonctionnement	94,817	121,976	29
Dépenses de Transferts	111,364	150,495	35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	228,859	286,859	25
Ressources Intérieures	103,126	161,126	56
Ressources Extérieures	125,733	125,733	0
DETTE PUBLIQUE	42,131	42,131	0
BUDGETS AUTONOMES	37,498	38,088	2
FNRB	27,311	27,901	2
Fonds Routier	8,801	8,801	0
CAA (fonctionnement)	1,386	1,386	0
TOTAL	668,519	812,597	22

Source : DGE/MF

Le Programme d'Investissement Public

Au 30 juin 2007, le montant des investissements publics se situe autour de 65,89 milliards de FCFA pour une prévision de 266,96 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 24,7%, en augmentation de 4 points par rapport au niveau de consommation de la même période de 2006.

Les réalisations par source de financement

Les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissement Public (PIP) sur ressources intérieures s'élèvent à 35,63 milliards de FCFA, alors que les prévisions se chiffrent à 141,23 milliards de FCFA.

Les engagements au titre du Budget National s'élèvent à 35,03 milliards de FCFA pour une prévision de 102,35 milliards de FCFA ; ce qui représente un taux de réalisation de 34,2%.

S'agissant des ressources extérieures, elles ont contribué au financement du PIP à hauteur de 30,26 milliards de FCFA sur une prévision de 125,73 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 24,1%.

Les prêts ont été mobilisés à hauteur de 21,9 milliards de FCFA sur une prévision de 58,9 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 37,2%. Quant aux dons, ils ont été engagés à hauteur de 8,36 milliards de FCFA contre une prévision de 66,79 milliards de FCFA. Ce qui représente un taux de réalisation de 12,5%.

En glissement annuel, le financement du Programme d'Investissement Public sur les ressources intérieures a enregistré une hausse considérable de 245,7%. Ce niveau de consommation de ressources intérieures s'explique par les différentes réformes en cours et l'assainissement des Finances Publiques enclenché par le gouvernement de changement. Cependant, la consommation des ressources extérieures a connu une légère baisse par rapport à son niveau de la même période de l'année 2006.

Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2007 par source de financement (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2007	Réalisation à fin juin 2007	Réalisation à fin juin 2006	Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
Budget National	102,35	35,03	10,20	34,2	243,3
<i>CPT</i>	27,19	9,87	2,35	36,3	320,8
<i>EXC</i>	73,21	25,16	7,77	34,4	224,0
<i>TEED/TTE</i>	0,96	0,07	0,09	7,1	-26,2
<i>Portfeuille</i>	1,00	0,53	0,00	53,5	
Auto financement	4,53	-	0,06	0,0	-100,0
Collectives locales	0,09	-	0,05	0,0	-100,0
Autres Intérieurs	34,26	0,60	0,00	-	
SOURCES INTERIEURES	141,23	35,63	10,31	25,2	245,7
Prêts	58,94	21,90	16,03	37,2	36,6
Dons	66,79	8,36	14,27	12,5	-41,4
SOURCES EXTERIEURES	125,73	30,26	30,30	24,1	-0,2
TOTAL GENERAL	266,96	65,89	40,61	24,7	62,2

Source : MEPDEAP/DGSPP

Les réalisations par secteur d'activité

Les dépenses effectuées au niveau des secteurs productifs s'élèvent à 35,89 milliards de FCFA, pour une prévision de 133,99 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 26,8%.

Les investissements réalisés dans le sous secteur eau et électricité s'élèvent à 8,45 milliards de FCFA sur une prévision de 45,94 milliards de FCFA, ce qui constitue un taux de réalisation de 18,4%. Les dépenses relatives aux infrastructures se chiffrent à 20,65 milliards de FCFA pour une prévision de 58,91 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 35,1%.

Cette percée du secteur des infrastructures est due d'une part, au lancement de plusieurs chantiers d'infrastructures routières par le gouvernement pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens et d'autre part, aux efforts déployés pour assainir le milieu des télécommunications.

En ce qui concerne les secteurs sociaux, les dépenses effectuées se chiffrent à 13,88 milliards de FCFA sur une prévision de 91,05 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 15,2%.

Sur une prévision de 41,92 milliards de FCFA, les dépenses de souveraineté se chiffrent à 16,11 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 38,4%. Par rapport à la même période de l'année 2006 (4,41 milliards de FCFA sur une prévision de 31,12 milliards de FCFA), ce niveau de consommation a connu une hausse drastique en liaison avec les différentes réformes administratives en cours.

Tableau 7 : Bilan du PIP au 30 juin 2007 par secteur d'activité (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2007	Dépenses effectuées à fin juin 2007	Dépenses effectuées à fin juin 2006	Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
Secteur rural	21,73	4,07	2,62	18,7	55,1
Industrie, Commerce, service, artisanat et tourisme	7,42	2,73	0,92	36,8	196,1
Eau et électricité	45,94	8,45	5,49	18,4	54,0
Infrastructures	58,91	20,65	14,31	35,1	44,3
Total Secteurs Productifs	133,99	35,89	23,33	26,8	53,8
Santé	26,60	7,82	2,83	29,4	176,6
Education	20,34	3,32	3,68	16,3	-9,8
Habitat	14,98	0,42	4,93	2,8	-91,4
Autres secteurs sociaux	29,13	2,32	1,93	7,9	19,8
Total secteurs sociaux	91,05	13,88	13,37	15,2	3,9
Administration	41,92	16,11	4,41	38,4	265,5
TOTAL GENERAL	266,96	65,89	40,61	24,7	62,2

Source : MEPDEAP/DGSP

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2008

5. Environnement économique mondial

A l'horizon 2008, la croissance économique mondiale devrait s'inscrire à 5,2% tout comme en 2007. Cette situation s'explique par la bonne tenue des pays émergents et ceux en développement.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs avancés (OCDE, FMI,...) suggèrent que le commerce mondial devrait retrouver assez vite par rapport à 2006, des rythmes de croissance plus élevés. De cette manière, la croissance du commerce mondial atteindrait 7,5% en 2008 après 6,7% en 2007.

Aux Etats-Unis, la consommation des ménages devrait rester dynamique, grâce au marché du travail porteur et à l'amélioration du pouvoir d'achat. Les investissements productifs devraient également pousser la demande intérieure. Ainsi, malgré le risque persistant lié au marché immobilier américain, la croissance des Etats-Unis devrait connaître une hausse par rapport à 2007 pour s'inscrire à 2,8% en 2008.

S'agissant de la Zone euro, grâce à un marché de l'emploi dynamique, le revenu des ménages va continuer par progresser, ce qui profitera à la consommation. De plus, les investissements productifs seront particulièrement dynamiques, en raison d'un taux d'utilisation des capacités historiquement élevé. Ces mêmes éléments formeront l'assise pour la croissance de la zone euro à l'horizon 2008. Toutefois, cette croissance connaîtra un léger repli de 0,1 point par rapport à 2007 pour s'établir à 2,5%.

En ce qui concerne le Japon, la consommation des ménages soutiendrait la croissance économique en début d'année 2008, et ce en raison des bonnes conditions sur le marché de l'emploi. La dépréciation du yen sur les marchés de change profitera aux exportations japonaises. Compte tenu de ces éléments rassurants, l'activité devrait continuer de croître au Japon à un rythme soutenu. Toutefois, la croissance connaîtra un repli en fin d'année 2008 et s'établira à 2%.

L'économie britannique pour sa part évoluera à son potentiel, et ce malgré le léger ralentissement de la croissance de la consommation et des investissements productifs en début d'année 2007. Tout comme d'autres grandes économies mondiales, le niveau élevé du

taux d'utilisation des capacités de production et la croissance du revenu disponible des ménages joueront un rôle déterminant dans la croissance de l'économie britannique en 2008. A ces éléments s'ajouteront le dynamisme du marché immobilier qui soutiendra la consommation, ainsi que des conditions favorables de financement pour les entreprises. Pour l'ensemble de l'année 2008, la croissance devrait poursuivre son rythme de 2007, ressortant à 2,7%.

Les pays émergents d'Asie continueront d'avoir une croissance forte en 2008. Les taux de croissance de la Chine et de l'Inde connaîtront une certaine modération et s'établiront respectivement à 10,5% et 8,4%.

Les pays de la région Amérique latine afficheront de solide croissance en 2008. Le Brésil, par suite de l'assouplissement de la politique monétaire et de l'élan renouvelé donné par les mesures budgétaires, enregistrerait un taux de croissance de 4,2% et le Mexique, par suite de l'élan imprimé à la demande intérieure, afficherait un taux de croissance de 3,5%.

En Afrique subsaharienne, la croissance connaîtra une certaine modération, mais demeurera toujours soutenue grâce au dynamisme des pays exportateurs de pétrole. En effet, le taux de croissance connaîtrait un léger repli pour s'établir à 6,4%.

S'agissant du Nigeria, les perspectives de croissance, selon le FMI sont basées, sur l'espoir effectif d'une accalmie dans le delta du Niger. Toutefois, le taux de croissance fléchirait par rapport à 2007, pour s'établir à 7 % en 2008.

6. Evolution des différents marchés

Le pétrole : Selon les projections de l'Agence Internationale pour l'Energie (AIE), le volant des capacités inutilisées de l'OPEP, qui a progressivement augmenté par rapport aux seuils atteints à fin janvier 2004, demeurera relativement limité jusqu'à 2009 avant de diminuer par la suite. Dans ce contexte, les cours du pétrole resteraient élevés et sensibles à toute modification, même légère de l'environnement extérieur.

A court terme, les spécialistes s'accordent à prévoir une augmentation des tensions du marché au deuxième semestre 2007.

Le coton : Selon le Comité Consultatif International du Coton (CCIC), la production mondiale pour la campagne 2007-2008, enregistrerait une baisse de 1% par rapport à 2006-

2007 en s'établissant à 25,1 millions de tonnes. Cette légère baisse serait due à un recul de la superficie totale cultivée.

Les importations connaîtraient une augmentation de 600 000 tonnes en 2007-2008 pour atteindre 8,9 millions. Ce bond des importations serait tributaire de la quote-part des importations chinoises.

En dépit des incertitudes du marché, les indicateurs augurent de meilleurs jours pour les prix de coton en raison d'une baisse probable des exportations américaines pour cause de pluviométrie mais aussi et surtout aux conséquences prévisibles de la loi de programmation agricole en discussion au Congrès. Cette loi viserait la substitution de la production cotonnière par des biocarburants.

Le riz

En raison de l'importance prévue des importations pendant le reste de l'année et des disponibilités actuellement limitées dans les pays exportateurs, les cours internationaux du riz vont subir une pression accrue au deuxième semestre 2007.

Selon les prévisions de la FAO, la production mondiale du riz atteindrait 633 millions tonnes d'ici la fin de l'année 2007 contre 629 en 2006. Cette perspective de production repose essentiellement sur un retour à de conditions de végétation moyenne. Quant à l'utilisation mondiale du riz, elle progresserait pour atteindre 425 millions de tonnes en 2007-2008. Cette progression de la consommation pourrait conduire à une chute des disponibilités mondiales par habitant. Dans ce contexte, les échanges mondiaux atteindraient 30 millions de tonnes en 2007.

Depuis quelques temps, des initiatives mondiales en faveur du biocarburant bouleversent le marché international des céréaliers. En effet le maïs et le blé sont de plus en plus visés à des fins de production de l'éthanol, le riz par l'effet de substitution risque de jouer le rôle de stabilisateur au niveau de la consommation des céréales. Donc le recours aux biocarburants en substitution des produits pétroliers pourrait constituer des sources adjacentes de tensions sur les prix du riz dans les prochaines années.

7. Perspectives économiques béninoises

Les objectifs de la politique économique pour l'année 2008 visent essentiellement à accélérer les réformes structurelles afin de jeter les bases du Bénin émergent. En effet, la construction

du Bénin émergent implique une accélération de la croissance, le renforcement de la compétitivité de l'économie et une transformation des structures sociales.

Afin de réaliser la vision du Bénin émergent, la stratégie du Gouvernement repose sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) que sont : (i) la reconstruction d'une Administration au service du développement ; (ii) l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité ; (iii) la promotion du renouveau économique à travers les pôles et grappes de projets ; (iv) le développement des infrastructures économiques et sociales ; (v) le renforcement du capital humain ; (vi) le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.

Ces OSD sont opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) qui constitue le cadre fédérateur et intégrateur des politiques sectorielles. La SCRP est élaborée sur la base d'un processus participatif prenant en compte les principes de la gouvernance concertée.

Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) afin de traduire la SCRP en termes de programmes et projets d'investissements d'une part, et d'assurer la cohérence entre la SCRP, le Programme d'Investissements Publics (PIP) et les budgets programmes des Ministères d'autre part.

Pour la promotion du renouveau économique, le Gouvernement a identifié cinq pôles : (i) le pôle « Transport, Services logistiques et Commerce » retenu comme pôle central visant à faire du Bénin à l'horizon 2015, une plateforme de services logistiques et d'exportation et vers 2025, un hub régional de négoce et de services à valeur ajoutée ; (ii) le pôle Coton-Textile ; (iii) le pôle Agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers, les produits non ligneux ; (iv) le pôle Tourisme, Culture et Artisanat ; (v) le pôle « BTP et Matériaux de construction incluant le Bois ».

Sur la base de cet ensemble cohérent de stratégies, les objectifs de politiques économiques retenus pour 2008 restent conformes à la SCRP. A cet effet, l'objectif de croissance pour 2008 est de 6,8% imputable essentiellement :

- aux effets attendus des réformes structurelles engagées en 2007 et en 2008 ;
- à une amélioration de la production agricole (coton, anacarde, palmier à huile, riz et autres productions vivrières) ;
- à une amélioration de la production des services (port, énergie, télécommunications ...)

- à une diversification des exportations (coton, anacarde, riz, ananas, karité, produits de pêche) ;
- à une augmentation des investissements publics (taux d'investissement public d'environ 13%) ;
- à la promotion du secteur privé.

Cet objectif de croissance pour 2008 est alors envisagé dans un contexte non inflationniste, c'est-à-dire avec un taux d'inflation dans la limite des 3% conformément aux objectifs communautaires.

En ce qui concerne les finances publiques, le solde budgétaire de base représenterait environ -3,5% du PIB en 2008, grâce à une augmentation des dépenses de transfert et d'investissement (dépenses liées à la gratuité de l'école, dépenses inhérentes à la ré-institution du service militaire ou service national de développement, transferts au profit des collectivités locales, dépenses liées à la prise en charge progressive des soins de santé des enfants de 0 à 5 ans, subventions accordées par l'Etat dans le cadre de l'emploi des jeunes) pour réduire la pauvreté. Les recettes budgétaires connaîtraient une amélioration de 14% par rapport à 2007 en liaison avec la poursuite des réformes engagées au niveau des régies financières, à la lutte contre la fraude et à l'élargissement de la base fiscale. En somme, le déficit budgétaire (base ordonnancement) représenterait 5,8% du PIB en 2008.

Grâce à l'augmentation de la production du coton et à la diversification des produits industriels, le déficit du solde courant extérieur devrait s'améliorer pour rester en deçà de 5% du PIB tandis que le solde global de la balance des paiements serait d'environ de 1% du PIB. Les importations augmenteraient d'environ 8% en 2008 par rapport à 2007 grâce à la politique des grands travaux tandis que les exportations seraient en hausse de 15%.

La politique monétaire menée par la BCEAO resterait conforme aux objectifs de stabilité de prix. A cet effet, le taux de croissance de la masse monétaire serait d'environ 7% en liaison avec une augmentation des crédits à l'économie de 7% et au renforcement des avoirs extérieurs nets de 5%. En outre, la position nette du Gouvernement serait consolidée avec une hausse de 3% en 2008 par rapport à 2007.

8. Principales réformes structurelles pour 2008

Comme indiqué précédemment, la construction du Bénin émergent implique, entre autres, la transformation des structures sociales à travers entre autres :

- **les réformes de mentalité** au niveau de : (i) **la culture** : transformer l'Homme et restaurer les valeurs éthiques cardinales de civisme, de respect du bien public, de justice, de travail, de patriotisme, de sens de l'intérêt général ; (ii) **la transparence dans la gestion des affaires** : promouvoir les valeurs cardinales que sont, entre autres, l'intégrité, l'obligation de rendre compte, l'obligation de résultat et le sens de responsabilité ;
- **les réformes de l'administration** touchant : (i) **l'administration** : reconstruire une administration moderne au service du développement ; (ii) **les institutions** : assurer le fonctionnement harmonieux et complémentaire des institutions dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de construction du Bénin émergent ; (iii) **la gouvernance** : la gouvernance de qualité, la gouvernance concertée ; (iv) **la justice** : assainir le système juridique et judiciaire à travers la modernisation du cadre juridique et judiciaire et la promotion de la performance de l'appareil judiciaire ;
- **les réformes économiques** concernant : (i) **le cadre macroéconomique** : renforcer la stabilité macroéconomique, réaliser la transition fiscale et instaurer une fiscalité de développement ; (ii) **le foncier** : accélérer la réforme foncière ; (iii) **la diversification agricole** : renforcer les capacités des producteurs et des structures d'encadrement et promouvoir de nouvelles filières agricoles porteuses ayant un effet d'entraînement sur les différents secteurs de l'économie ; (iv) **le climat des investissements privés** : améliorer le cadre des affaires économiques et financières, la disponibilité des facteurs de production et la compétitivité des entreprises, (v) **la mise à niveau des industries locales** ; (vi) **le renforcement des infrastructures économiques et sociales** ; (vii) **la promotion des secteurs privés local et étranger** qui constituent la base économique du Bénin émergent

Ces réformes structurelles visent à donner progressivement corps au Bénin émergent. A cet effet, les réformes structurelles au niveau des entreprises publiques ont pour objectifs de moderniser les structures de production et de les adapter à la construction du Bénin émergent. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- transférer du public au privé, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant, la gestion de l'outil de production afin de le remettre en marche ou de le faire fonctionner de façon optimale pour créer la richesse ;
- susciter le partenariat privé étranger – privé national ;
- remettre les employés au travail, ouvrir des perspectives de création de nouveaux emplois et préserver les emplois actuels ;
- développer l'actionnariat populaire : le Gouvernement a fait l'option de réserver une partie du capital social des entreprises à restructurer aux personnels, au public béninois et aux ressortissants des pays de l'UEMOA ;
- attirer les capitaux étrangers et bénéficier de l'apport ou du transfert de technologie ;
- consolider l'assainissement des finances publiques en sortant du portefeuille de l'État, toutes les entreprises mal gérées qui obèrent les finances publiques ;
- améliorer la compétitivité de l'économie en rendant disponibles, en quantité, en qualité et à moindre coût, les facteurs de production (électricité, eau, services portuaires et de transport, télécommunications) ;
- recentrer le rôle de l'État sur ses missions régaliennes (police, défense, justice, diplomatie).

Pour 2008, les entreprises publiques à restructurer se présentent par pôle comme il suit :

Tableau 8 : Liste des entreprises à restructurer

Pôle de développement	Entreprises à restructurer
Transports, services logistiques et commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Port Autonome de Cotonou (PAC) • Société Béninoise de Manutention Portuaire (SOBEMAP) • Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer (OCBN) • BENIN TELECOMS SA • Continental Bank-Bénin
Coton et textile	<ul style="list-style-type: none"> • Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)
Agro-alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Brasserie d'Abomey
Tourisme, Culture et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de la Plage • Motel d'Abomey • Hôtels TATA SOMBA
BTP, matériaux de construction et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) • Société des Ciments d'Onigbolo (SCO)

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2008

4.1 Les grandes options du projet de Loi des Finances, gestion 2008

Comme indiqué dans les précédents chapitres, le projet de Budget, gestion 2008 s'inscrit dans une logique de renforcement de la création de richesse et de la lutte contre la pauvreté. A la faveur du retour de la discipline budgétaire et de la qualité des dépenses publiques, la reprise de la croissance économique est devenue une réalité depuis 2006. Ces actions seront poursuivies en 2008 en vue de la consolidation des acquis. Elles concernent aussi bien le champ économique et fiscal que le domaine social.

4.1.1 Les mesures économiques, fiscales et sociales du Projet de Budget 2008

Ces mesures sont tournées vers l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté grâce à la mise en place d'un environnement d'affaires de classe internationale pour attirer l'investissement privé, au développement du secteur privé, au retrait de l'Etat de l'activité marchande, à l'aménagement du territoire et à l'émergence de pôles de développement régionaux.

Les mesures économiques

Sur le plan économique, les mesures proposées devront concourir au renforcement du cadre macroéconomique par la création des conditions favorables à l'émergence du secteur privé.

On retient principalement les mesures ci-après :

- l'amélioration des infrastructures de transport ;
- l'accélération de la restructuration des services du Port de Cotonou à travers :
 - l'amélioration de la qualité de ses services et du système d'information au sein du Port ;
 - la rationalisation et l'organisation de son espace ;
 - l'amélioration de ses infrastructures ;
 - la poursuite de l'amélioration de l'administration douanière ;
 - la revue du cadre institutionnel du Port ;
 - la libéralisation des opérations de manutention ;

- la restructuration et la modernisation du secteur de l'électricité à travers :
 - l'incitation des opérateurs privés à s'impliquer dans la production de l'énergie électrique ;
 - la réalisation des interconnexions CEB (Bénin-Togo) - NEPA (Nigeria) et Nord Togo - Nord Bénin ;
 - l'installation d'une centrale électrique duale (gasoil et gaz) de 80 Mégawatts à Maria-Gléta ;
 - le déplacement de la centrale de Vèdoko ;
 - l'accélération du projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ;
 - l'accélération des travaux de construction des barrages d'Adjarala et de Kétou ;
- la restructuration et la modernisation des télécommunications ;
- la restructuration et la modernisation du secteur de l'eau ;
- l'actualisation et la mise en œuvre d'une politique de développement industriel fondée sur des filières intégrées de production ;
- la poursuite de la viabilisation de la Zone Franche et des sites industriels ;
- le développement du tourisme par la viabilisation des sites ;
- l'appui aux programmes de développement des PME/PMI ;
- la mise en place de programmes spéciaux pour l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi ;
- le renforcement et l'amélioration de la qualité de la gouvernance grâce à la mise en place d'une administration de développement à travers :
 - le recrutement des fonctionnaires et la mise en place d'une politique de recrutement ;
 - la mise en place d'un système intégré de gestion des carrières des agents de l'Etat via le renforcement et l'extension du Fichier Unique de Référence ;
 - la gestion opérationnelle et prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences ;
 - le développement d'un système de tutorat pour les jeunes fonctionnaires ;
 - la poursuite du transfert des compétences en matière de gestion des ressources humaines de l'Etat aux ministères sectoriels et aux collectivités locales ;
 - le renforcement de la lutte contre l'impunité dans la fonction publique.

Les mesures fiscales et non fiscales

Les efforts engagés depuis 2006 pour l'élargissement de la base fiscale seront poursuivis dans un esprit d'efficacité et d'équité fiscale.

MESURES EDICTEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES (DGID)

Les mesures proposées par la DGID portent essentiellement sur la modification de certains articles du Code Général des Impôts (CGI). Elles se présentent comme suit :

Modification du paragraphe 4 point 5 de l'article 6 du CGI pour mettre en conformité les dispositions du CGI avec les recommandations du Forum des Administrations Fiscales des Etats membres de l'UEMOA (FAF - UEMOA) en ce qui concerne le traitement fiscal des provisions techniques IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) des sociétés d'assurances

L'alinéa 4 du paragraphe 4 de l'article 6 du CGI qui régleme la déductibilité des provisions n'a prévu aucune disposition particulière applicable aux provisions techniques constituées par les sociétés d'assurances.

La modification vise à instituer une réglementation en la matière en ce qui concerne le traitement fiscal des provisions techniques IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers).

Modification de l'article 21 du CGI pour permettre aux contribuables assujettis au régime du forfait dans les zones non dotées de Régime Foncier Urbain (RFU), d'avoir la faculté d'opter pour le régime du bénéfice réel simplifié (RSI)

L'article 20 du CGI autorise les personnes assujetties à la Taxe Professionnelle Unique (forfait) à opter pour le régime du bénéfice réel simplifié. Cette option formulée avant le 30 novembre, s'exerce pour une période de deux ans à compter du 1er janvier de l'exercice suivant.

L'article 21 du même Code dispose en son point 2 que les assujettis à l'impôt sur les bénéfices commerciaux (régime du forfait) qui estiment être en mesure de satisfaire aux prescriptions des articles 15 à 17 nouveaux du CGI, ont la faculté d'être soumis au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel et que l'option doit être notifiée à l'administration avant le 1er février de l'année d'imposition.

Ces articles traitent différemment les contribuables assujettis au régime du forfait en laissant à ceux dont la localité est dotée du Registre Foncier Urbain, la faculté d'opter pour le régime du bénéfice réel simplifié, alors que les autres ne peuvent opter que pour le régime du bénéfice réel.

Il se révèle une disparité que la présente modification vise à corriger afin d'assurer à tous ces contribuables les mêmes conditions d'exercice de l'option.

Modifications des articles 20 bis et 21 du CGI pour étendre aux zones non dotées de Régime Foncier Urbain (RFU), l'obligation faite dans les zones dotées de RFU aux personnes visées par les points 5, 6 et 7 de l'article 1084 -10 du CGI, d'être assujetties au régime du bénéfice réel simplifié (RSI)

Les personnes visées par les points 5, 6 et 7 de l'article 1084 -10 du CGI sont les entreprises de bâtiments et de travaux publics, les pharmacies et les personnes physiques exerçant une profession pour laquelle les statuts ou les cahiers de charge exigent la tenue d'une comptabilité complète, notamment celles qui dans le cadre de leurs activités doivent fournir une attestation de leur situation fiscale.

Le 1er alinéa de l'article 1084-10 du CGI exonère de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) dans les localités dotées de Registre Foncier Urbain (RFU), les contribuables sus-visés.

Par ailleurs, l'article 20 bis du CGI soumet à l'impôt sur les BIC (régime du bénéfice réel simplifié) les personnes exclues du champ d'application de la TPU et dont le chiffre d'affaires n'atteint pas les limites fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances pour l'imposition au régime du bénéfice réel.

Or, dans les localités non dotées de RFU, aucune disposition du CGI n'assujettit d'office au régime du bénéfice réel simplifié les personnes visées par les points 5, 6 et 7 de l'article 1084 -10 du CGI.

Il apparaît là une politique fiscale de deux poids deux mesures, voire une injustice fiscale qu'il convient de corriger en étendant cette obligation aux contribuables de même catégorie, exerçant dans les zones non dotées de RFU.

Modifications des articles 17 nouveau et 20 quinquies du CGI pour fixer les conditions de tenue de compte d'une comptabilité informatisée, la forme des livres obligatoires et pour instituer l'obligation d'avoir au Bénin, une direction effective pour les entreprises

soumises au régime du bénéfice réel simplifié ayant leur siège social en dehors du Bénin et de tenir la comptabilité en langue française

La généralisation de l'utilisation de l'outil informatique dans l'enregistrement des opérations comptables ne permet plus aux entreprises informatisées de tenir les livres obligatoires et de les servir dans les formes exigées par les articles 17 nouveau et 20 quinquès du CGI.

Les modifications interviennent d'une part, pour tenir compte dans les dispositions du CGI de la réalité que constitue les NTIC et contenue dans les dispositions des articles 22 et 67 du règlement du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) et de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises et d'autre part, pour instituer les obligations d'avoir au Bénin une direction effective pour les entreprises ayant leur siège social en dehors du Bénin et de tenir la comptabilité en langue française.

Modification de l'article 24 du CGI pour préciser la personne qui supporte l'impôt BIC en ce qui concerne les sociétés anonymes unipersonnelles ou les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

L'alinéa 3 de l'article 24 du CGI dispose que l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) dû par les Sociétés Anonymes (SA) et les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), est établi au nom de la société.

Or, conformément aux dispositions des articles 309 et 385 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les sociétés citées ci-dessus peuvent être constituées par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le CGI n'ayant pas indiqué de manière expresse la personne qui supporte l'impôt en ce qui concerne les SA unipersonnelles et les SARL unipersonnelles constituées par une seule personne physique, il apparaît un vide juridique que la présente modification vise à combler afin de garantir un traitement fiscal harmonisé de ces sociétés.

Modification de l'article 25 du CGI pour préciser que le taux est fixé à 35% du bénéfice imposable en ce qui concerne l'associé unique personne physique des sociétés anonymes unipersonnelles ou des sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Les dispositions de l'article 25 alinéa 2 du CGI, qui a fixé à 35% le taux de l'impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux, Artisanaux et Agricoles (BIC) a cité expressément les personnes physiques concernées dont ne font pas partie les sociétés anonymes

unipersonnelles (SA/UNIPERSONNELLE) et les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SARL/UNIPERSONNELLE).

La modification intervient pour combler le vide juridique afin de garantir un traitement fiscal harmonisé desdites sociétés.

Modification de l'article 25 nouveau alinéa 4 du CGI pour imposer les stations-service à l'impôt sur les BIC, sur la base du volume des produits pétroliers vendus

Conformément aux dispositions de l'article 25 nouveau alinéa 4-1 du CGI, le montant annuel de l'impôt sur les BIC dû par les contribuables soumis au régime du bénéfice réel ou du bénéfice réel simplifié, ne peut être inférieur à celui obtenu par application d'un taux unique de 0,75% au chiffre d'affaires réalisé. Aussi, le montant de l'impôt ne peut-il être en aucun cas inférieur à 200 000 francs. Or, l'application de ces dispositions pose des difficultés par rapport à la gestion des stations-service confrontées à la concurrence dans un secteur d'activité où les prix et les marges sont homologués.

La modification vise à tenir compte de la particularité de ce secteur d'activité afin d'imposer ces stations-service sur la base du volume des produits pétroliers vendus.

Modification de l'article 36 du CGI en y insérant l'obligation de tenue de comptabilité, de représentation des livres et documents comptables pour les contribuables assujettis à l'impôt sur les Bénéfices non commerciaux

Les dispositions des articles 22 et 67 du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) et de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises fixent respectivement les conditions de régularité et de sécurité en matière de comptabilité informatisée et la forme de certains livres obligatoires.

Or, la tenue de comptabilité et la représentation des livres et documents comptables à toute réquisition de l'inspecteur des Impôts par les contribuables assujettis à l'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ne sont pas explicitement prescrites par le Code Général des Impôts (CGI).

La modification intervient pour corriger ces insuffisances.

Modification des alinéas 1, 2 et 3 de l'article 761 du CGI pour y insérer le tarif de droit de timbre fixé pour le bulletin n°3 du casier judiciaire par décret n° 2005-535 du 25 août 2005 portant réglementation des frais de justice criminelle, correctionnelle et de police

Par le décret n° 2005-535 du 25 août 2005 portant réglementation des frais de justice criminelle, correctionnelle et de police, le droit de timbre payé par la personne à qui est délivré le bulletin n°3 du casier judiciaire est passé de 100 francs à 375 francs CFA.

Il est constaté que les tribunaux sur toute l'étendue du territoire ont commencé l'application de ce décret depuis le mois d'octobre 2006.

La modification intervient pour régulariser la situation.

Modification de l'article 962 du CGI pour permettre la mise en œuvre de la Taxe de Développement Local (TDL)

La loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin a créé en son article 10-a, la Taxe de Développement Local (TDL) qui est un impôt destiné à alimenter le budget de la Commune.

Cependant, elle ne donne aucune indication sur les règles concernant l'assiette, les modalités de recouvrement, le contrôle et le contentieux de ladite taxe.

La modification a pour but de combler ce vide qui bloque la mise en œuvre de la TDL.

Modification de l'article 1085 du CGI pour permettre à l'administration fiscale de réduire le délai général de reprise à trois ans suite à l'option qu'elle a prise de multiplier les contrôles pour marquer sa présence et de réduire ainsi le risque d'insolvabilité du contribuable

Conformément aux dispositions de l'article 1085 paragraphe 1er du CGI, l'administration fiscale effectue des vérifications générales dans les entreprises suivant un délai de reprise de quatre ans sanctionné par une notification de redressements qui, lorsqu'ils ne sont pas contestés font l'objet de recouvrement. Ces vérifications sont, non seulement, fastidieuses, mais créent aussi de lourdes charges pour les contribuables.

La modification consiste à réduire le délai général de reprise à trois ans au lieu de quatre afin de diminuer le risque d'insolvabilité du contribuable.

MESURES EDICTEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS (DGDDI)

Les propositions de la DGDDI comportent des anciennes mesures à reconduire et des nouvelles mesures.

Reconduction des exonérations sur les bus neufs

La Loi de Finances, gestion 2007 avait non seulement reconduit l'exonération sur les bus neufs dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique dans les grandes agglomérations mais, elle a élargi l'exonération aux autobus et autocars et apporté la précision qu'il s'agit de toutes les catégories de bus.

La mesure intervient encore en 2008 dans le but de pérenniser la politique environnementale de notre pays.

Reconduction des exonérations sur le matériel informatique

La Loi de Finances, gestion 2007 avait reconduit l'exonération sur le matériel informatique y compris les logiciels, les imprimantes et pièces détachées même présentés isolément.

Cette mesure a été reconduite une fois encore dans le but de promouvoir et de généraliser l'utilisation des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication dans tous les secteurs privés et publics du Bénin.

Reconduction de l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériels d'installations de distribution de produits pétroliers.

La Loi de Finances, gestion 2007 avait institué une exonération des droits et taxes de douane à l'importation sur des installations de distribution de produits pétroliers.

Cette mesure a été reconduite pour l'année 2008, compte tenu de la poursuite de l'assainissement du marché intérieur des produits pétroliers.

Suppression de la Taxe Spéciale de Réexportation sur les produits pétroliers acheminés par voie maritime vers les pays de destination

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour le développement des activités du Port de Cotonou, il est envisagé la suppression de la Taxe Spéciale de Réexportation sur les produits pétroliers acheminés par voie maritime vers les pays de destination afin d'augmenter le volume du trafic et d'améliorer l'image du Port de Cotonou.

Extension du champ d'application des dispositions de l'article 11 de la Loi de Finances, gestion 2007 aux camions citernes

L'article 11 de la Loi de Finances, gestion 2007, en instituant l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les installations de distribution de produits pétroliers, a omis les camions citernes qui font pourtant partie de ces dispositifs.

La nouvelle disposition intervient pour corriger cette situation.

Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériels pour l'électrification rurale

Au Bénin, la majorité de la population vit en zone rurale et n'a pas accès aux énergies modernes, notamment à l'électricité.

Les projets d'électrification réalisés à ce jour par la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ont abouti en grande partie à l'électrification des centres urbains au détriment des localités rurales qui pourtant comportent plus de la moitié de la population totale du Bénin.

Or, d'après les projections faites pour l'année 2015, si l'électrification des localités du pays devrait se poursuivre au même rythme, les populations habitant les zones rurales n'auront toujours pas accès aux services modernes d'énergies pour leurs besoins individuels, communautaires et pour l'amélioration de la productivité des activités économiques.

La mesure vise à mettre en place un régime fiscal et douanier applicable aux projets d'électrification rurale afin d'inverser la tendance.

Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les motocyclettes quatre temps et leurs pièces détachées

Par le relevé des décisions administratives n°16/PR/SGC/REL du 18 avril 2007 adoptées par le Conseil des Ministres, il est demandé au Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de prendre les dispositions nécessaires pour accorder des exonérations fiscales et douanières (dispenses de droits de douane et TVA) sur les motocyclettes quatre-temps et leurs pièces détachées.

Les recommandations du Conseil des Ministres s'inscrivent dans le cadre de l'exécution de la Convention de financement n°CBJ1135.04 D du Programme d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO) relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique.

En vue de lutter doc résolument contre la pollution atmosphérique dans nos grosses agglomérations en général et à Cotonou en particulier, il importe d'encourager l'importation des ces engins à deux roues.

A cet effet, les motocyclettes quatre-temps et leurs pièces détachées importées ou acquises en République du Bénin sont en régime d'exonération des droits et taxes de Douanes et de la TVA. Toutefois, elles restent assujetties aux droits et taxes en vigueur suivants : Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), Prélèvement Communautaire (PC) et Taxe de Statistique (TS).

MESURES EDICTEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

Les mesures proposées par la DGTCP sont relatives au recouvrement de l'écotaxe sur les pneus et les emballages plastiques, de la taxe à l'embarquement et de la taxe de solidarité ainsi qu'à une révision à la baisse des redevances radios et télévisions privées.

Modification des modalités de recouvrement de l'écotaxe sur les pneus et les emballages plastiques

L'article 11 de la Loi n° 2003-03 du 26 décembre 2003 portant Loi de Finances pour la gestion 2004 prescrit la perception de l'écotaxe sur un certain nombre de produits dont les pneus et les emballages plastiques jetables. Mais, le recouvrement de l'écotaxe sur ces derniers ne se fait pas aisément par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Fonds National pour l'Environnement dans la mesure où les taxes sur les pneus et les emballages plastiques jetables sont calculées sur la base de leur valeur CAF et ne peuvent donc être appréhendées qu'au moment de leur entrée sur le territoire.

La nouvelle formulation permettra donc de faciliter l'implication de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects dans la mobilisation de ces ressources qui en réalité constituent des droits de porte.

Modifications des articles 13 et 14 de la loi n° 2006-24 du 28 décembre 2006 portant Loi de Finances pour la gestion 2007 en vue d'une nouvelle procédure de perception de la taxe à l'embarquement et de la taxe de solidarité

Selon les dispositions des articles 13 et 14 de la loi n° 2006-24 du 28 décembre 2006, le recouvrement de la taxe à l'embarquement et de la taxe de solidarité devait se faire au moyen de valeurs inactives émises par le Trésor Public et placées auprès des compagnies aériennes.

Les compagnies aériennes étant presque toutes informatisées, l'utilisation desdites valeurs inactives s'est révélée inadaptée. De plus, il est apparu que ce procédé pourrait occasionner des désagréments pour les voyageurs.

Les modifications interviennent pour tenir compte de ces réalités et pour assurer le reversement intégral des sommes collectées.

Modification des redevances radios et télévisions privées en vue de revoir à la baisse les sommes à payer par les promoteurs

La loi n° 2002-23 du 26 décembre 2003 portant Loi de Finances pour la gestion 2004, a prévu en ses articles 2 et suivants le paiement d'une redevance par les promoteurs de radiodiffusions sonores et de télévisions privées selon des taux fixés.

Après un certain nombre d'années d'application de ces mesures, il est apparu au niveau de la grande majorité des médias audiovisuels privés installés, des problèmes financiers et des dysfonctionnements qui hypothèquent leur survie. Cette situation engendre des difficultés de recouvrement des redevances par les services du Trésor Public.

C'est donc au regard de ces problèmes et après une évaluation approfondie, que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a jugé indispensable de revoir à la baisse le taux des redevances à payer par les radiodiffusions et télévisions privées.

Réaménagement de certaines dispositions de l'article 17 de la loi n° 2006-24 du 28 décembre 2006 portant Loi de Finances pour la gestion 2007 en vue de tenir compte des évolutions connues dans le secteur forestier

L'article 17 de la Loi n° 2006 - 24 du 28 décembre 2006 portant Loi de Finances pour la gestion 2007 avait procédé à l'actualisation des taux des taxes et redevances des produits forestiers.

Mais, il est à noter que ce travail a été réalisé dans un contexte où l'arrêté interministériel N°008/MCAT/MDR/DC/DCE/DCE/SRE du 29 janvier 1997 portant modalité d'exploitation de bois transformé de teck et d'autres essences forestières était en vigueur d'une part, et l'absence de l'inventaire forestier national ne permettait pas d'avoir un répertoire exhaustif

des qualités et des quantités des essences forestières exploitables pour une catégorisation efficiente desdites essences, d'autre part.

Au cours de l'année 2007 les premiers résultats de l'inventaire forestier national sont connus et donnent plus de visibilité sur la raréfaction ou non de certaines essences de bois d'œuvre, principal critère de catégorisation des espèces pour la taxation fixée par la loi sus citée.

Par ailleurs, la filière de bois a été réétudiée dans le sens de permettre l'exportation de certaines catégories de bois initialement interdites suites à la journée de réflexion sur le développement de la filière de bois d'œuvre et dont les résultats des travaux ont abouti à la signature de l'arrêté interministériel n°0053/MEPN/MIC/DC/SGM/DGFRN/DGCE du 4 septembre 2007.

Les aménagements ont pour but de tenir compte de ces réalités.

Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériels d'aménagement forestier en République du Bénin

Pour contrer les problèmes de désertification et de dégradation des ressources forestières il est retenu d'encourager toutes les populations de notre pays à s'engager fortement dans les actions de reboisement.

La mesure vise donc à mettre en place des mesures fiscales incitatives à l'endroit des privés désireux d'investir dans l'installation de plantations forestières. Ceci permettra à terme, l'augmentation du taux de couverture forestière du territoire national.

Les mesures sociales

Au plan social, les mesures vont dans le sens du développement du capital humain via :

Education

- la poursuite de la gratuité de l'école ;
- le transfert des ressources pour le fonctionnement des établissements ETFP et ES ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements ETFP ;
- la construction de deux écoles de formation professionnelle à Porto-Novo et à Parakou ;
- la construction de trois écoles de formation à Adjahomè, Banikoara et Bopa ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques des universités du Bénin ;
- la construction et l'équipement des résidences universitaires ;

- la généralisation de l'alphabétisation ;

Santé

- la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles primaires publiques des zones frontalières et lacustres ;
- la poursuite des programmes de vaccination, de lutte contre le paludisme, le SIDA et la tuberculose ;
- la construction et l'équipement des formations sanitaires ;
- le renforcement des capacités de coordination, de planification et d'information sanitaire ;
- le développement des ressources humaines du secteur santé ;

Hydraulique et énergie

- l'entretien et la construction des ouvrages hydrauliques ;
- l'électrification de localités rurales ;

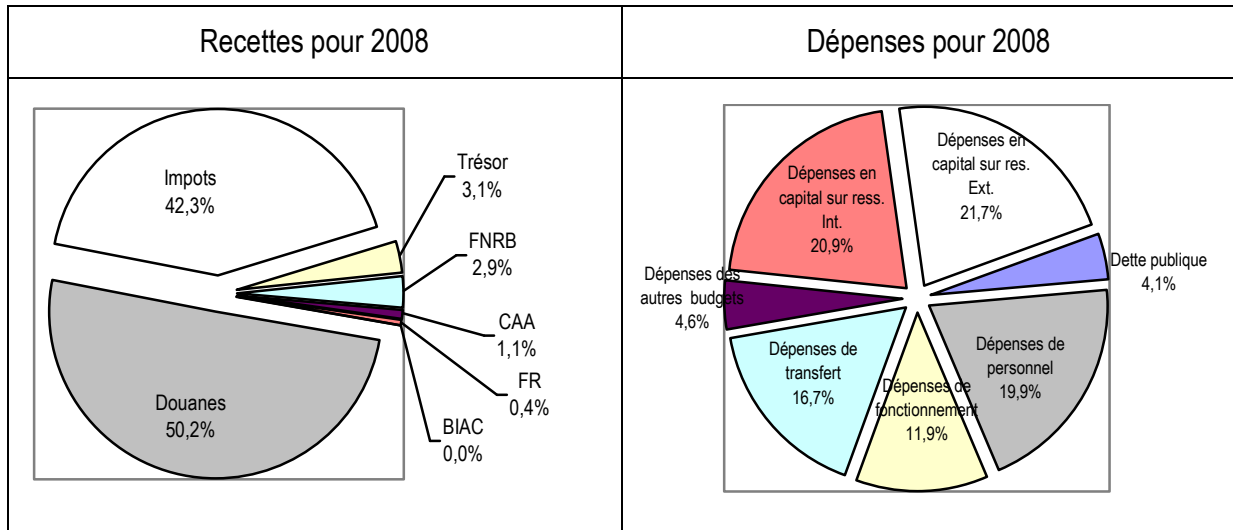
Jeunesse, sport et loisirs

- la rénovation du football ;
- l'appui au développement des sports de mains et des sports individuels.

4.1.2 Les grandes masses du Budget 2008

Pour l'année 2008, les politiques budgétaires s'inscrivent dans la continuité des objectifs du Gouvernement de faire du Bénin un pays émergent. A cet effet, les grandes masses du budget 2008 se présente comme suit :

Graphique 9: Prévisions de recettes et des dépenses



Les recettes

En 2008, l'économie béninoise enregistrerait une croissance de sa production en volume de 6,8%. Dans ces conditions, la bonne marche attendue des activités économiques doit faire augmenter les recettes de l'Etat. Ainsi donc, les prévisions de recettes des Administrations Financières sont évaluées à 535,75 milliards de FCFA contre 470,7 milliards de FCFA en 2007, soit un accroissement de 13,8%. Par régie financière, ce montant prévisionnel se décompose comme suit :

- les Douanes : 283,757 milliards de FCFA contre 239,6 milliards de FCFA en 2007 ;
- les Impôts : 235,0 milliards de FCFA contre 211,3 milliards de FCFA en 2007 ;
- le Trésor : 17 milliards de FCFA contre 19,8 milliards de FCFA en 2007.

Les recettes prévisionnelles de la DGDDI et de la DGID augmenteront respectivement de 18,4% et de 11,2% et celles de la DGTCP en baisse de 14,1% en 2008 par rapport à 2007.

Les prévisions de recettes des budgets annexes se chiffrent à 24,29 milliards de FCFA ; soit une baisse de 0,5% par rapport à 2007.

Tableau 9 : Evolution annuelle des recettes publiques prévues (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2006	Prévisions* 2007	Prévisions** 2008	Variations 2007/2006	Variations 2008/2007
Budget National	392,338	470,700	535,757	20,0	13,8
DGDDI	186,736	239,600	283,757	28,3	18,4
DGID	189,607	211,300	235,000	11,4	11,2
DGTCP	15,995	19,800	17,000	23,8	-14,1
Autres recettes	25,235	24,408	24,287	-3,3	-0,5
FNRB	15,009	15,009	15,966	0,0	6,4
CAA	6,945	6,000	6,000	-13,6	0,0
BIAC	0,773	0,773	0,000	0,0	-100,0
FONDS ROUTIER	2,508	2,626	2,321	4,7	-11,6
BUDGET GENERAL	417,573	495,108	560,044	18,6	13,1

Source: DGAE– DGB / MEF

(*) Prévisions révisées; (**) Prévisions provisoires

En plus de ces recettes des régies financières, il est attendu des ressources exceptionnelles de trésorerie et des ressources extérieures composées de dons, de prêts, d'aides budgétaires et d'allègement de dette. Ainsi, une prévision de 35,928 milliards de FCA a été faite au titre de ressources exceptionnelles de trésorerie, 18,200 milliards de FCFA pour la cession d'outil industriel de la SONAPRA et 261,406 milliards de FCFA en ce qui concerne les ressources extérieures. Ces ressources financeront le déficit des ressources internes par rapport aux dépenses.

Les dépenses

Dans le souci d'une maîtrise et de gestion saine et prudentielle des finances publiques, les dépenses prévisionnelles de l'Etat en 2008 connaîtraient une hausse de 7,8% par rapport à 2007, contre 32,2% en 2007.

Les dépenses courantes (dépenses de personnel, dépenses de transfert et dépenses de fonctionnement) connaîtront une baisse de 4,2% par rapport à 2007. Les prévisions de dépenses en capital vont enregistrer une hausse de 29,6%.

Pour ce qui est des dépenses des Autres Budgets, il apparaît une hausse de 7,7% dans les prévisions. Mais les dépenses prévisionnelles du Fonds Routier restent inchangées comparativement aux dépenses du FNRB et de la CAA.

Au total en 2008, les prévisions de dépenses s'établissent à 875,896 milliards de FCFA contre 812,561 milliards de FCFA en 2007.

Tableau 10 : Evolution annuelle des dépenses publiques prévues (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2006	Prévisions* 2007	Prévisions** 2008	Variation 2007/2006	Variation 2008/2007
DEPENSES COURANTES	332,527	445,483	426,823	34,0	-4,2
Dépenses de personnel	145,149	173,048	173,868	19,2	0,5
Dépenses de fonctionnement	95,090	121,940	107,150	28,2	-12,1
Dépenses de transfert	92,288	150,495	145,805	63,1	-3,1
DETTE PUBLIQUE	44,153	42,131	36,143	-4,6	-14,2
DEPENSES EN CAPITAL	203,176	286,859	371,910	41,2	29,6
Ressources intérieures	95,736	161,126	182,512	68,3	13,3
Ressources extérieures	107,440	125,733	189,398	17,0	50,6
AUTRES BUDGETS	34,600	38,088	41,020	10,1	7,7
F.N.R.B	24,411	27,901	30,831	14,3	10,5
C.A.A	1,388	1,386	1,388	-0,1	0,1
Fonds Routier	8,801	8,801	8,801	0,0	0,0
BUDGET GENERAL	614,456	812,561	875,896	32,2	7,8

Sources : DGAE –DGB / MEF

(*) Prévisions révisées; (**) Prévisions provisoires

4.2 L'équilibre général de la Loi des Finances 2008

Les ressources de la Loi de Finances pour la gestion 2008, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Equilibre Général de la Loi de Finances, gestion 2008

(en millions de FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	518 432	593 283	836 890	910 759	-318 458	-317 476
I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT	495 108	555 044	776 787	871 356	-281 679	-316 312
1 - Budget des institutions et ministères	471 473	530 757	738 699	812 176	-267 226	-281 419
a - Recettes des régies	470 700	535 757			470 700	530 757
b - BIAC	773	0			773	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			451 840	443 566	-451 840	-440 266
d - Dépenses en capital			286 859	371 910	-286 859	-371 910
2 - Budget annexe	15 009	15 966	27 901	29 591	-12 892	-13 625
- Fonds national des retraites du Bénin	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-13 625
3 - Autres budgets	8 626	8 321	10 187	10 189	-1 561	-1 868
a - Caisse autonome d'amortissement	6 000	6 000	1 386	1 388	4 614	4 612
b - Fonds routier	2 626	2 321	8 801	8 801	-6 175	-6 480
4 - VARIATION NETTE DES ARRIERES			35 774	19 400	-35 774	-19 400
III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	23 324	38 239	24 329	39 403	-1 005	-1 164
- Compte SYDONIA			1 005	1 164	-1 005	-1 164
- Compte maintien de la paix	23 324	22 000	23 324	22 000	0	0
- Compte Education (appui ciblé)		16 239		16 239		0
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	38 236	109 942	36 494	108 000	1 742	1 942
I - COMPTES DE PRÊT	36	3 500	1 720	8 000	-1 684	-4 500
II - COMPTES D'AVANCE	38 200	106 442	34 774	100 000	3 426	6 442
SOUS-TOTAL	556 668	703 225	873 384	1 018 759	-316 716	-315 534
C - FINANCEMENT DU DEFICIT	316 716	315 534				
1 - RESSOURCES INTERIEURES	88 423	54 128				
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	88 423	31 104				
CESSION D'ACTIFS	0	18 200				
2 - RESSOURCES EXTERIEURES	228 293	261 406				
I- DONS PROJETS	67 333	92 586				
II- PRETS PROJETS	58 400	96 812				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	22 000	27 657				
IV AIDES BUDGETAIRES	80 560	44 351				
TOTAL GENERAL	873 384	1 018 759	873 384	1 018 759	0	0

Source: DGE -DGB / MF

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de Finances dégage un déficit de 315,534 milliards de FCFA.

Il se dégage un besoin de financement qui sera couvert de la manière suivante :

- Ressources exceptionnelles de trésorerie..... 31,104 milliards de FCFA
comprenant la tranche 2008 des droits de licence d'exploitation des GSM évalués à
17 milliards de FCFA
- Cession d'actif 18,200 milliards de FCFA
représentant la cession de l'outil industriel de la SONAPRA ;
- Dons projets.....92,586 milliards de FCFA
- Prêts projets96,812 milliards de FCFA
- Allègement de la dette..... 27,657 milliards de FCFA
- Aides budgétaires.....44,351 milliards de FCFA

CONCLUSION

L'année 2007 marque la fin de la période de transition de l'économie béninoise vers le sentier de l'émergence. Les objectifs de politique économique pour l'année 2008 visent à jeter les bases nécessaires pour donner corps à la vision du Bénin émergent. Ainsi, la stratégie du Gouvernement repose sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) afin de traduire la SCRP en termes de programmes et projets d'investissements d'une part, et d'assurer la cohérence entre la SCRP, le Programme d'Investissements Publics (PIP) et les budgets programmes des Ministères d'autre part.

Sur la base de cet ensemble cohérent de stratégies, l'objectif de croissance pour 2008 est de 6,8% imputable essentiellement : (i) aux effets attendus des réformes structurelles engagées en 2007 et en 2008 ; (ii) à une amélioration de la production agricole (coton, anacarde, palmier à huile, riz et autres productions vivrières) ; (iii) à une amélioration de la production des services (port, énergie, télécommunications ...) ; (iv) à une diversification des exportations (coton, anacarde, riz, ananas, karité, produits de pêche) ; (v) à une augmentation des investissements publics (taux d'investissement public d'environ 9,5%) ; (vi) à la promotion du secteur privé.

Ces perspectives économiques se réaliseraient dans un environnement favorable aussi bien au niveau mondial que sous régional. La croissance de l'économie béninoise serait tirée respectivement par les bonnes performances des pays émergents et des pays en développement, notamment celles du grand voisin de l'Est, le Nigeria.

Toutefois, les incertitudes pèsent sur le marché des matières premières pourraient remettre en question ces prévisions de croissance. En effet, si les cours du pétrole demeurent fermes, avec une hausse d'environ 10% par rapport à 2007, l'économie pourrait perdre un point de croissance. De même, si le cours du dollar passe en dessous de la barre de 450 FCFA en 2008, l'économie perdrait un demi (0,5) point de croissance en 2008.